

GRAND STADE DE RUGBY

DÉBAT PUBLIC du 7 novembre 2013
au 21 février 2014

Réunion publique

Saint-Denis, le 5 décembre 2013

20h-23h

cndp
Commission particulière
du débat public
Grand Stade de Rugby

Un grand stade et son territoire, les conditions du succès ?

Complémentarité et concurrence des stades en Ile-de-France ?

(Participants : 80)

RETRANSCRIPTION INTEGRALE

Membres de la Commission Particulière du débat public :

- Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public, Vice-président de la Commission Nationale du Débat Public ;
- Françoise CHAPTAL ;
- Anne-Marie CHARVET ;
- Danielle DESGUEES ;
- Olivier JACQUIN ;
- Jean-Louis LAURE.

Maîtrise d'ouvrage :

- Pierre CAMOU, Président de la Fédération française de rugby ;
- Stéphane RAFFALLI, Maire de Ris-Orangis, Vice-président de la communauté d'agglomération Evry Centre Essonne, porte parole du territoire ;
- Paul DE KEERLE, directeur financier de la Fédération française de rugby ;
- Sandy MESSAOUI, chef du projet Grand stade pour la Communauté d'agglomération.

(Début de la réunion : 20 heures)

Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public : Bien, on va commencer puisqu'il faut qu'un débat commence et finisse à l'heure. Si vous vouliez avoir la gentillesse vraiment de vous rapprocher, je vous garantis que ça ne vous empêchera pas de vous éclipser si l'affaire est somnifère mais essayez de vous rapprocher parce que c'est assez angoissant de parler devant... Voilà, super, ce sont des jeunes qui montrent la dynamique de la société comme d'habitude.

On va commencer si vous voulez bien, si vous pouvez mettre en légère veilleuse, de façon à ce que je ne sois pas ébloui ça sera très bien. Vous êtes supers.

Bien, Madame la première adjointe de la ville de Saint-Denis, si vous voulez me rejoindre. Donc, je vous prie d'excuser l'absence de Monsieur Paillard, Maire de Saint-Denis qui nous accueille et que nous remercions de nous accueillir ce soir. Madame, je vous donne la parole, vous êtes la première adjointe de cette ville, vous pouvez, je pense, parler ici enfin comme vous l'entendez ; quelques mots de l'accueil de cette réunion.

Florence HAYE, Première adjointe au Maire de Saint-Denis : Monsieur le président de la Commission particulière du débat public, Monsieur Archimbaud, Monsieur le président de la Fédération française de rugby, Monsieur Camou, Monsieur le maire de Ris-Orangis, Monsieur Raffalli, Mesdames Messieurs je vous souhaite la bienvenue dans cette salle de la Légion d'Honneur, dont nous sommes assez fiers, je vous souhaite la bienvenue pour ce débat public et cela pour deux raisons, l'enjeu financier considérable et l'impact à venir pour ce sport montant qu'est le rugby. Il y a une nécessité bien comprise pour le rugby, garantir des marges de manœuvre plus grandes pour l'organisation des rencontres, assurer ses obligations nationales et internationales, se donner les moyens d'accompagner le formidable engouement autour de ce sport porteur de valeurs qui nous sont chères, des valeurs de travail collectif, de sens tactique et de pugnacité. Il y a un enjeu financier important, 600 millions d'euros pour le stade sans compter les aménagements pour son accessibilité en transport en commun, qui sont chiffrés à plusieurs centaines de millions d'euros d'argent public supplémentaire. 600 millions et plus, cela justifie un débat public poussé et surtout écouté dans les décisions à venir.

Le projet de Ris-Orangis a des qualités notamment architecturales, l'intérêt qu'il suscite montre bien l'importance accordée par les territoires à ces grands projets. La tenue de ce débat ici à Saint-Denis, ville du Stade de France, est évidemment porteuse de sens. Le Stade de France est l'objet d'un travail pionnier pour garantir un stade acteur de la métropole, un stade qui profite à la métropole par ses retombées économiques, par sa visibilité, par son accessibilité. Cela s'est construit dans la durée des relations partenariales tissées entre les acteurs publics et privés qui contribuent au développement et au dynamisme local. En ce sens, je veux dire que le stade n'est pas la première étape du développement territorial, il en est la conséquence. Le Stade de France baptisé en 1998, décidé en 1994 est le fruit du projet affirmé dès 1990 pour la renaissance de la Plaine. Ensuite, il en devient à la fois un symbole et un accélérateur. Aujourd'hui, à Saint-Denis, au cœur de Plaine Commune qui est l'un des territoires les plus dynamiques de l'Île-de-France, identifié parmi les dix pôles de

développement du Grand Paris, Plaine Commune contribue à la croissance régionale, à l'emploi, au rayonnement de notre région capitale.

Le débat porte ainsi sur les équilibres territoriaux définis par l'État et les collectivités dans le projet du Grand Paris, des pôles et des axes de développement prioritaire ont été définis à l'échelle métropolitaine, Plaine Commune en est un, l'Essonne en compte trois, Orly, Paris-Saclay et Sénart. Il faut prendre en compte les équilibres négociés entre l'État et les collectivités pour ne pas fragiliser le développement de notre région.

Enfin le risque de concurrence dommageable entre deux sites majeurs est l'une des questions du débat. Les événements sportifs et culturels d'envergure sont en nombre nécessairement limité. Si comme l'indique le rapport sénatorial relatif à ce projet, il existe un risque de mettre en péril le modèle économique d'au moins l'un des deux stades sinon les deux, il en faut mesurer l'impact sur la métropole. Nous préférons la coopération productrice de richesses communes à la compétition destructrice des dynamiques favorables à la croissance et l'emploi.

La ville de Saint-Denis soutient la FFR dans son souhait d'accompagner le développement du rugby en France par un équipement qui réponde aux exigences contemporaines notamment pour les rencontres du tournoi des VI nations, les principaux tests matchs et la finale du top 14. Il est indispensable que ce projet qui questionne les équilibres territoriaux fasse l'objet d'un débat public suivi d'effet, je vous souhaite donc des échanges fructueux et éclairants.

Je vous remercie.

Jacques ARCHIMBAUD : Bien, merci Madame de votre intervention et merci de nous accueillir, nous allons essayer dans le cours de cette discussion de tenir compte des observations et des recommandations que vous avez formulées.

Les règles du débat

Donc, je suis Jacques Archimbaud, je suis vice-président de la Commission nationale du débat public, président de la Commission particulière du débat public. La Commission particulière du débat public c'est (elle est ici à cette table, moi j'appelle ça la Commission des citoyens), donc ici Jean-Louis Laure, Anne-Marie Charvet, Danielle Desgrees, Olivier Jacquin, Françoise Chaptal et moi-même. Donc, nous sommes des citoyens, nous sommes indépendants, nous n'avons pas de parties liées à aucune des composantes de ce débat et nous sommes là évidemment pour assurer la cohérence de ce débat. Nous sommes indépendants et nous sommes neutres je tiens à le réaffirmer. On a été désignés par la Commission nationale du débat public, la Commission nationale du débat public c'est la Commission qui est saisie d'à peu près tous les grands projets d'équipement et d'infrastructure en France. Chaque fois que vous avez un projet d'une valeur supérieure à 300 millions d'euros, que ce soit un projet de TGV, un projet d'autoroute, un projet de centrale nucléaire, un projet de gazoduc, un projet de ligne à haute tension - et dans le cas particulier - donc un projet d'équipement sportif, vous avez un débat de la Commission nationale du débat public.

Donc à l'autre table se trouvent les représentants du maître d'ouvrage, de ceux qui sont porteurs de ce projet, donc j'ai le plaisir de saluer et d'accueillir Monsieur Camou qui est le président de la Fédération française de rugby et qui évidemment va expliquer les enjeux de toute cette affaire, Monsieur Raffalli qui est vice-président de la communauté d'agglomération Évry Centre Essonne, qui est Conseiller Général et qui représente le territoire dans le débat public et dans les différentes séances que nous conduisons. Et puis à leur côté les experts qui sont très investis dans le projet, vous verrez avec quelle passion ils le portent, Monsieur Paul De Keerle qui est le directeur financier de la Fédération française de rugby et Monsieur Messaoui qui est le chef de projet pour la communauté d'agglo. Donc, ils sont dans un débat, dans un dialogue avec la salle.

Alors à quoi va servir le débat qui s'est engagé la semaine dernière à Ris-Orangis et qui se poursuit ce soir à Saint-Denis ?

Premièrement, informer au maximum les citoyens de ce projet, vous donner des éléments d'information, vous donner des données claires sur ce projet telles qu'elles figurent dans le dossier du Maître d'ouvrage, dossier du Maître d'ouvrage que je vous invite à lire, soit en format papier, soit sur Internet, qui a été longuement travaillé et qui donne l'ensemble des éléments actuellement disponibles pour expliquer, justifier, défendre, donc porter ce projet avec des données renvoyant à des études, renvoyant à des enquêtes, renvoyant à un travail très important qui a été fait et qui permet de nourrir le débat sur des bases solides, et évidemment il appartient à chacun d'accepter, de refuser, de contester, de discuter ces éléments.

Deuxième élément, vous donner la parole et donner la parole aux citoyens dans une relation, qui est une relation d'égalité, qu'on soit comme dirait la fable : riche ou puissant, petit ou grand, influent ou pas, chaque parole a une dignité équivalente et donc il est important pour nous d'entendre le citoyen. Et de ce point de vue-là, la discussion n'est pas seulement un échange en face à face, elle n'est pas un échange entre élus, elle est vraiment un moment dans lequel le citoyen occupe une place importante.

Troisième élément, faire en sorte évidemment que les décisions, dont je dirai quelques mots tout à l'heure et qui seront prises par les uns et par les autres, soient prises en connaissance de cause. Ce n'est pas la commission qui donne un avis il faut que les gens qui ont à décider, à investir aient l'ensemble des éléments pour le faire.

Le calendrier de ce débat : ça a commencé la semaine dernière par une réunion à Ris-Orangis et ça dure 4 mois. Donc à la fin du débat, la Commission dite particulière du débat public, ce que j'ai appelé tout à l'heure la commission des citoyens, rendra son rapport. Elle ne dira pas « c'est bien, c'est mal, » elle dira « voilà ce que nous avons entendu, voilà ce que nous avons entendu sous tous les angles qui correspondent à ce débat » et sur la base de ce compte rendu le Maître d'ouvrage, les Maîtres d'ouvrage diront, ils auront un délai de 3 mois, pour dire « voilà ce qu'on fait, est-ce qu'on fait stop, est-ce qu'on fait encore, est-ce qu'on améliore le projet, est-ce qu'on le modifie, est-ce que... ». Donc, nous discutons bien sur l'opportunité de ce projet et le maître d'ouvrage dira ce qu'il a retenu du débat.

Comment est organisé le débat ? Donc le débat, il est organisé à travers des réunions publiques donc il y a eu une réunion à Ris-Orangis la semaine dernière qui était un succès du

point de vue de son affluence puisqu'entre 5 et 600 personnes sont venues débattre de ce sujet. Après la réunion de ce soir, il y aura 5 autres réunions publiques, dont 4 seront thématiques, donc viseront à creuser un petit peu les sujets qui nous intéressent. Nous irons à la rencontre des citoyens à travers des débats mobiles, nous irons nous placer sur les marchés, nous irons nous placer dans les gares, nous irons dans les lycées, dans les universités, nous irons à la rencontre des gens qui ne viennent pas forcément en réunions publiques qui n'ont pas forcément de facilité de parole ; bref, des citoyens les plus représentatifs de la sociologie des territoires. Évidemment, il y a une discussion qui est en ligne qui passe par Internet. Nous avons un site Internet qui doit s'afficher peut-être quelque part, ou qui s'affichera à un moment ou à un autre. Donc, il y a un forum de discussion, on peut y déposer des contributions, on peut y disposer des questions, questions auxquelles le maître d'ouvrage est tenu et invité à répondre dans un délai raisonnable, et je dois dire que jusqu'à présent la cadence qui est assez soutenue est tenue. Chaque question appelle une réponse et une réponse précise qui évidemment enrichit les réponses qui figurent déjà dans le document du maître d'ouvrage. Nous aurons ensuite des cahiers d'acteurs, c'est une des particularités du débat public, chaque organisme, la Chambre de commerce, une association déterminée, un groupement de protection de l'environnement, une association de développement, que sais-je, une association familiale peut déposer un cahier d'acteurs, c'est 4 pages dans lequel les acteurs en question disent voilà ce qu'on pense du projet, voilà les questions qu'il nous pose, voilà les interrogations qui sont les nôtres et voilà les propositions le cas échéant que nous pouvons faire pour améliorer. Et nous compléterons le système par des auditions publiques. Nous pensons qu'il y a des gens qui ne viendront pas forcément débattre, qui n'iront pas forcément sur Internet, bref qui ne répondront pas aux critères qui ont été dits qu'il faut qu'on entende : les associations de jeunes, les associations de mémoire, les associations...., donc nous additionnerons selon une procédure que nous allons définir rapidement des groupes d'acteurs dont la parole est importante.

Alors, si vous voulez bien le déroulement de la discussion de ce soir, deux parties :

Première partie, une discussion générale sur le projet. Cette discussion générale sur le projet sera évidemment introduite par le Maître d'ouvrage, à deux voix, pendant une vingtaine de minutes et suivie d'un débat avec la salle ici représentée par vous. Donc, vous aurez à non seulement poser des questions mais à faire les observations qui vous importent.

Deuxième partie, cette fois-ci plus thématique de 21h30 à 23 heures qui sera animée par Danielle Desgueses ici présente qui prendra le relais et qui abordera deux questions donc je vous demande de la façon dont vous formulerez les questions de réserver les questions générales un peu pour la première partie et de centrer celles qui s'attachent à la deuxième partie plutôt sur la deuxième partie de la discussion.

Donc, première question : les conditions de réussite d'un projet de stade. Cette partie-là sera introduite par Monsieur Braouezec, président de Plaine Commune que vous connaissez évidemment bien, le maître d'ouvrage réagira aux propos de Monsieur Braouezec puis débat avec la salle.

Deuxième partie de cette deuxième partie : complémentarité et concurrence, questions que vous avez déjà abordées Madame entre les équipements sportifs en Île-de-France et là une introduction sera faite par Monsieur Martin Citarella qui est chargé d'étude aménagement

du territoire auprès du Comité départemental olympique et sportif du 93, la Seine-Saint-Denis, réaction du maître d'ouvrage, débat avec la salle et puis nous en aurons fini, il sera autour de 23 heures et observez que nous essayons de commencer à l'heure et de finir à l'heure.

Règles du débat.

Je me permets d'insister un peu là-dessus, le débat public c'est un moment de trêve, c'est un moment de paix, évidemment chacun vient avec la passion, des arguments, du pour, du contre, le débat public est un moment de trêve, c'est un moment de paix, c'est un moment dans lequel les arguments sont mis sur la table le plus pacifiquement possible, ce qui n'exclut pas la passion mais quand même on fait un effort évidemment de courtoisie et on fait un effort d'argumentation aussi. C'est argument contre argument, sachant que chaque argument à sa dignité.

Deuxième principe : égalité du temps de parole. Donc, on a fixé - mais comme on n'est pas extraordinairement nombreux - peut-être on peut faire 3 ou 4 minutes mais les tunnels interminables, les interventions qui n'en finissent pas, par exemple la mienne à cet instant précis, non, il faut que l'on se cadre un temps de façon à ce que les choses se passent positivement. On recueille les questions par écrit pour ceux qui sont un peu gênés par le fait de s'exprimer par oral et à l'aide d'un questionnaire qui figure à l'entrée ou en levant la main je crois qu'évidemment c'est la solution la plus facile. On prendra le maximum de questions, un certain nombre de questions ne recevront pas forcément de réponse, soit parce qu'on n'a pas le temps soit parce qu'elles nécessitent qu'on affiche une certaine humilité et une certaine capacité à dire je vais chercher, je vais répondre donc on prend un peu de temps pour y répondre si nécessaire.

Avant qu'on entre dans le vif du sujet, sur cette méthode, (j'ai toujours le truc en pleine figure, c'est assez difficile) est-ce qu'il y a des questions sur c'est qui les gens qui sont là, le débat public, la règle du jeu, est-ce qu'il y a des gens qui considèrent que tout ça c'est de la bouillie de chat et que ce n'est pas clair, on ne sait pas qui fait quoi ? Qu'on s'entende bien sur les règles, il n'y a pas d'interrogation ou d'interpellation de la commission du débat ou du maître d'ouvrage, pas d'inquiétude ou d'angoisse ou d'interrogation particulière, alors si c'est le cas, on entre dans le vif du sujet.

Messieurs la parole est à vous, je ne sais pas qui va commencer pour la présentation par le Maître d'ouvrage, en tout cas bonne soirée, bon débat, on se retrouve dans quelques instants.

Paul DE KEERLE, Directeur financier de la Fédération française de rugby : Bonsoir, je vous présente rapidement le sommaire de la présentation, on a 20 minutes, la dernière fois on avait débordé un petit peu donc on va essayer de tenir le timing.

Premier point, les maîtres d'ouvrage qui sommes-nous ?, Ensuite pourquoi un projet de grand stade de rugby, le projet en détail, le business plan et le financement du projet, donner vie au projet, la rencontre de l'ambition de la FFR et de celle du territoire et enfin un projet d'aménagement structurant pour le territoire.

Chapitre 1 « Les maîtres d'ouvrage » : qui sommes-nous ?

Stéphane RAFFALLI, Maire de Ris-Orangis, Vice-président de la communauté d'agglomération Évry Centre Essonne : Sur l'identité des maîtres d'ouvrage, c'est sans doute une des originalités de ce projet de stade et d'aménagement autour du stade, puisque ce projet est porté par une fédération sportive, la Fédération française de rugby, de plusieurs collectivités locales, la première le Conseil général de l'Essonne, l'agglomération d'Évry Centre Essonne qui est une agglomération qui comprend la ville centre du département et cinq autres communes dont les communes d'implantation Ris-Orangis et Bondoufle, ce sont leurs logos qui apparaissent là et donc vous avez quatre collectivités locales et une fédération sportive. C'est un projet qui naît des territoires, qui est un projet de nature décentralisée et qui diffère avec des modèles que l'on a pu connaître et notamment celui qui a prévalu au moment de la construction du Stade de France avec une décision d'État qui est venue implanter un ouvrage sur un territoire déterminé. On est sur un schéma très différent, il diffère sans doute aussi d'un autre schéma que beaucoup de gens ont en tête pour les stades, qui est le partenariat public-privé en tout cas dans sa forme juridique et institutionnelle puisque là il s'agit d'une maîtrise d'ouvrage privée, d'une association qui finance son propre stade non pas par un PPP, c'est-à-dire avec une carence d'investissement du maître d'ouvrage qui est comblée par un investissement privé, là ce sont simplement des financements tout à fait classiques, des fonds propres et des financements bancaires.

Pierre CAMOU, Président de la Fédération française de rugby : Merci Stéphane, bonsoir à tous, bonsoir à toutes c'est avec plaisir que je me retrouve pour la deuxième fois dans ce moment démocratique du débat, l'échange est toujours intéressant, on apprend des uns et des autres, on peut éventuellement progresser ensemble quelles que soient nos ambitions.

Qu'est-ce que c'est une fédération française ? Ce sont 400 000 licenciés, 1 800 clubs, 36 comités, une délégation de service public, une mission de service public. *(Je ne vois pas tout à fait les slides, je voulais savoir dans quel sens on était, je ne vois pas l'écran, pour savoir ce que vous avez en affichage et que je tiens le même sens que le discours).* Alors la Fédération française de rugby et peut-être que dans les instances si vous lisez la presse ce ne sont pas simplement 5 ou 6 actionnaires, ce sont 1 800 clubs comme je l'ai dit, c'est un maillage du territoire et c'est l'ensemble du rugby qu'il soit professionnel, qu'il soit amateur, qu'il soit de village ou qu'il soit de ville. Son objet, c'est de développer ce sport, d'en développer surtout ce qu'il en est, un ensemble de principes, de respect de l'autre, de dépassement de soi, ça été dit mais je crois que c'est bien de le répéter et une volonté de socialisation et d'amener des clubs citoyens acteurs. C'est notre mission, cette mission de service public... *(je vois, ça va, je suis dans le tempo même si ...)* et je passe la parole à ... c'est Paul.

Paul DE KEERLE : Monsieur Raffalli, le territoire.

Stéphane RAFFALLI : On retrouve les acteurs du dossier avec les logos des 2 villes porteuses, territoire d'implantation, l'agglomération d'Évry Centre Essonne et le Conseil général de l'Essonne.

Paul DE KEERLE : Pourquoi un grand stade de rugby ? Monsieur Camou.

Chapitre 2 « Pourquoi un projet de Grand stade de rugby ?

Pierre CAMOU : Je crois l'avoir dit, pour développer son sport, il faut avoir les moyens de le développer, il faut la liberté, la liberté de pouvoir jouer quand on veut et avoir cette mission que nous avons pour le promouvoir, ce dont je parlais tout à l'heure, des valeurs, des valeurs pour la vie. Il s'agit de développer, d'aider tous les encadrants, tous les clubs et avoir les moyens de ce faire, avoir les moyens de la puissance publique telle que nous l'avons reçu délégation. Pour avoir ces moyens, il faut que nous soyons maîtres de l'outil de production pour que nous puissions développer notre petite entreprise et porter ce que nous estimons être la bonne parole à travers le territoire. C'est pour ça que nous estimons et après étude, après choix que nous ne pouvons pas continuer sans les moyens de notre liberté.

Paul DE KEERLE : Alors pour bien comprendre comme l'a dit Monsieur Pierre Camou, la première chose dont on a besoin c'est de pouvoir jouer nos matchs. Toute l'économie du rugby repose sur ces matchs, le rugby n'est pas un sport aussi international que peut l'être le football, il est aujourd'hui présent bien sûr dans un certain nombre de pays à l'étranger mais il est dans peu de pays à puissance économique forte et donc les droits TV étrangers aujourd'hui ce n'est pas pour nous une ressource qui est si importante que cela. Donc tout se déroule sur un match. Ce qu'il faut comprendre c'est qu'en termes de recettes, on a à peu près trois quarts de recettes du budget de la fédération qui tournent autour du match. Ça veut dire les recettes de billetterie, les partenariats qui sont attachés au match parce que nos partenaires veulent des places pour inviter leurs clients, bien sûr les droits TV qui tournent autour de ces matchs et enfin la dernière particularité du rugby : ces moments de convivialité que les gens aiment bien retrouver, ce sont ce qu'on appelle les hospitalités, ces fameuses places qui sont vendues avec des repas, il y en a beaucoup. Pour vous donner un exemple, un match comme France Angleterre génère environ 14 000 places vendues avec des repas, il y en a bien sûr aujourd'hui au Stade de France, mais il y en a partout en dehors du Stade de France et donc pour nous c'est très très important de pouvoir garantir ces recettes. Dès qu'il y a un match qui ne se joue pas, c'est compliqué. On va avoir l'euro 2016 qui va se dérouler en France, c'est très bien pour le football, la finale du top 14 aujourd'hui on ne sait pas où on va la jouer et on aura aucun stade de football là où on pourra jouer. Donc ça veut dire que la Fédération française de rugby va se retrouver dans un choix compliqué : soit on va jouer dans un petit stade, petit stade tout est relatif de 30 ou 35 000 places, libre, ou aller jouer à l'étranger mais ça me semble impensable.

Chapitre 3 « Le projet en détail »

Alors c'est un projet qui a démarré il y a très très longtemps, construire un projet de stade c'est presque construire une cathédrale. Ça a commencé en 2010-2011. La première chose qu'on a faite, d'abord c'est de visiter beaucoup de pays à l'étranger et beaucoup de stades et voir ce qui était bien, ce qui avait été fait ailleurs, trouver des idées, s'inspirer. A partir du moment où on a pu faire ça et qu'on a pu commencer à faire un premier business plan, dans la foulée on a fait un premier tour de piste de candidatures de territoires autour de Paris. Ça s'est fait en plusieurs étapes, d'abord il y avait 13 ou 14 sites, ensuite il n'y en a plus eu que 7 puis ça s'est fini par une finale et au final on a choisi le site de Ris-Orangis de mémoire en juin 2012. Dans les 3-4 mois qui ont suivi, on a décidé de saisir la Commission nationale du débat public dans le cadre de la loi afin de respecter la loi, on est sur un investissement qui est plus de 300 millions etc. etc.

Début 2013, la fédération a choisi le projet d'architecte que vous pouvez voir, je pense qu'il est sur une image un peu synthétisée en première page du démo, vous avez vu pas mal d'images, il y a un petit film qui a été fait, c'est un choix d'architecte parfois que les gens aiment, d'autres n'aiment pas mais en tout cas c'est un choix qui ne laisse pas indifférent. 2013 c'est aussi l'ouverture du débat public.

Alors voilà l'image du stade vous avez une coupe qui est interne. Les grandes caractéristiques du stade c'est 82 000 places, pourquoi 82 000 places parce qu'aujourd'hui c'est ce qu'on fait sur nos matchs, donc on ne voulait pas aller dans un stade plus petit et priver un certain nombre de supporters du XV de France de voir le XV de France.

Un toit rétractable parce que c'est vrai que les hospitalités dans un stade pour le financer sont très importantes, il faut être capable d'assurer la qualité du jeu et d'être aussi capable d'assurer la qualité à des gens qui vont payer pour venir dans ce stade et dont une partie va payer cher des places et bien sûr ce sont eux qui aident au financement du stade.

Une pelouse mobile parce qu'à partir du moment où vous avez un toit qui est fermé, vous avez pu le voir dans d'autres stades, plus le toit couvre les tribunes ou quand il se ferme complètement, vous avez un énorme problème de qualité de pelouse, donc on ne voulait pas une mauvaise pelouse et donc la seule solution c'était d'avoir une pelouse qui est tout le temps à l'extérieur du stade et qu'on ne rentre que la veille du match, toute verte, bien aérée, elle a bien pris le soleil, on fait le match et après le match on la ressort. L'intérêt c'est que dès qu'elle ressort, on libère une grande dalle de béton et que sur cette dalle de béton on peut faire tout ce que l'on veut, une réunion comme ici on pourrait la faire au milieu du stade sans préparatifs, sans choses particulières à faire.

Quatre écrans géants parce que là aussi on voulait garder un maximum de qualité pour les gens qui venaient dans le stade et qu'ils puissent voir autant de choses que les gens qui restaient chez eux pour regarder la télévision.

Et des tribunes à l'anglaise, en fait ça veut dire qu'on a pris le concept d'avoir des tribunes très proches du terrain, c'est un sport de pelouse comme le football et c'est important d'être près de l'action, malheureusement historiquement souvent on a fait des stades avec des pistes d'athlétisme et c'est vrai que mécaniquement quand on a une piste d'athlétisme, on est loin de la pelouse du spectacle.

Voilà une photo extérieure, c'est bien pour vous montrer que la pelouse est tout le temps à l'extérieur, elle ne rentrera qu'une vingtaine de fois par an dans le stade et donc ça nous permettra d'avoir un maximum de qualité de cette pelouse.

Une vue intérieure, ça vous permet de mieux voir le stade.

Chapitre 4 « Le business plan et le financement du projet »

Le business plan comment ça s'est passé ? Alors le business plan de la fédération, il est basé sur à peu près 17 événements en moyenne par an. Principalement l'ADN ce seront les matchs de rugby et les grands matchs de rugby qui font beaucoup de spectateurs en France. Alors c'est essentiellement les matchs du tournoi, c'est les tests matchs, finale, demi-finale

et les quelques grandes affiches du top 14 ou demi finale ou quart de finale de coupe d'Europe, en fait tous les grands matchs qui emportent une adhésion populaire. 6 autres événements, on n'en a pas mis beaucoup pourquoi, parce que au départ on n'est pas des grands spécialistes de l'organisation d'autres événements par contre ce stade aura une qualité c'est qu'à partir du moment où il a un toit qui se ferme et il a une dalle qui est libre, on va pouvoir organiser d'octobre à mai beaucoup de choses qui ne peuvent pas s'organiser dans d'autres stades en Île-de-France. L'objectif c'est aussi d'élargir l'offre de la région Île-de-France, faire aujourd'hui un concert, je n'ai pas dit en décembre mais fin octobre ou début avril eh bien dans un stade qui est ouvert, c'est un peu compliqué à cause des intempéries, là ce sera très facile.

Pour vous donner une idée des enjeux financiers, en rentrées annuelles, ça représente à peu près une centaine de millions d'euros, en sorties annuelles ça représente à peu près 99 (donc on va dire 90), on est sur un écart de 10 millions d'euros, c'est aujourd'hui ce que génèrent en termes de recettes nettes les matchs du XV de France joués en France donc le business plan a été fait pour que la FFR plus le stade génèrent a minima le même niveau de ressources qu'aujourd'hui. Il était hors de question de diminuer les ressources des clubs.

Investissements du stade : 600 millions, ça a d'abord été fait par une première étude par un cabinet d'ingénierie. Lors du choix du cabinet d'architecte ces chiffres et ces enveloppes ont été validés et aujourd'hui il y a un questionnement qui est fait autour du constructeur, c'est quelque chose qui va durer à peu près un an, le vrai coût ce sera celui qui sera signé par la fédération au mois d'août 2014.

Le financement se fait d'une manière très classique sur la base d'un tiers de capitaux propres et de deux tiers d'emprunt. La particularité c'est que les 200 millions de fonds propres seront apportés soit sur la trésorerie de la fédération soit par des partenaires tiers et la dernière chose par un emprunt obligataire ce qu'on appelle debenture, c'est quelque chose qui est pratiqué de manière assez courante dans les pays britanniques. Dans les pays latins, vous avez entendu le terme de socios, la seule différence est qu'un socios est actionnaire, on est une association donc ce n'est pas possible et donc on est plus parti sur un système de prêteurs individuels.

Un modèle qui a fait ses preuves, ce système de debenture ou même des fédérations qui sont propriétaires de leur stade parce que ce n'est pas quelque chose de neuf ou de nouveau, eh bien prenez Twickenham qui appartient à la Rugby Football Union, vous avez le Millénium à Cardiff qui appartient la Welsh Rugby Union, vous avez Murrayfield qui appartient à la Scottish Rugby Union et en France nous avons quand même de cas particuliers, vous n'en verrez qu'un qui va s'afficher, c'est la Fédération française de tennis qui a pu quand même assurer le développement du tennis en France grâce au tournoi de Roland-Garros qui rapporte beaucoup d'argent à la fédération et vous avez un autre site qui est emblématique en France, qui nous a été cité la dernière fois à Ris-Orangis et qu'on avait oublié dans nos recherches de grands événements c'est les 24 heures du Mans qui est quelque chose d'international, qui est intemporel, qui n'a pas d'aléas sportifs et qui est aussi quelque chose d'extrêmement important pour le sport automobile.

Voilà, je vais repasser la main à Monsieur Raffalli pour l'ambition d'un territoire.

Chapitre 5 « Donner vie au projet : la rencontre de l'ambition de la FFR et celle du territoire »

Stéphane RAFFALLI : Le projet qu'on veut construire avec la Fédération française de rugby évidemment a un intérêt pour le territoire. Le premier, c'est sans doute de créer une identité forte sur un territoire de seconde couronne de la région parisienne à 25 km au sud de Paris autour d'un projet extrêmement fédérateur, puisque le vecteur que représente un stade notamment dédié au rugby, a une valeur symbolique et une valeur fédératrice extrêmement puissante et on pense que notre territoire pourrait jouir de ce vecteur-là pour révéler en fait les potentiels dont il dispose. Ça c'est le premier élément. Le second, c'est sans doute aussi et de manière beaucoup plus triviale l'importance que peut avoir un projet comme celui-ci d'un point de vue économique, ce sera créateur d'emplois à la fois dans la phase de construction, d'exploitation et à terme lorsque l'ensemble de la zone sera développé plus évidemment une création de valeur, de PIB sur le territoire considéré qu'il n'est évidemment pas que le territoire de la commune d'implantation mais pour tout le cône sud francilien en deuxième couronne de la région parisienne. Et puis évidemment ce stade sera une ADS internationale et on pense qu'avec cette enceinte de 82 000 places à cet endroit, on participe très largement au rayonnement de la région capitale en créant une nouvelle destination qui participera au rayonnement de l'Île-de-France et de la France.

Un terrain vaste et sans contrainte.

Les terrains que nous mettons à disposition de la fédération pour l'implantation du stade, ce sont des terrains que beaucoup de gens connaissent puisque ce sont des réserves rares en Île-de-France, ce sont deux terrains situés en lisière de l'autoroute A6 et de la francilienne avec une friche industrielle, les anciens terrains de l'usine LU-Danone qui a défrayé la chronique dans les années 2000 puisque c'était une des premières délocalisations importantes de l'Île-de-France vers les pays de l'Est et puis une friche sportive avec un hippodrome qui a cessé ses activités depuis 1996, et là, on dispose donc pour le projet tel qu'on l'imagine à cet instant un périmètre de 133 ha exactement, des terrains qui sont d'ores et déjà maîtrisés puisque la puissance publique s'est rendue propriétaire récemment de l'hippodrome et des terrains qui sont sans contraintes réglementaires et donc ça aussi c'est un atout que la fédération a bien compris lorsqu'elle a décidé de s'implanter ici. Ce sont des terrains qui ont une valeur patrimoniale satisfaisante pour l'économie générale du projet. Des terrains importants, 130 ha de projet mais ce sont des terrains qui sont sur un territoire singulier puisque nous sommes sur le territoire de l'ancienne ville nouvelle d'Évry, un territoire qui a donc bénéficié d'investissements publics extrêmement puissants dans les années 60 et 70 avec notamment l'arrivée d'un certain nombre d'infrastructures routières et ferroviaires qui jouxtent et qui flirtent avec les terrains d'assiette du projet.

Transports : l'existant, le prévu et les améliorations

Donc vous avez listé ici un certain nombre d'axes routiers et de réseaux ferroviaires qui sont à proximité du site et qui nous permettent de dire que ce terrain n'est pas au milieu de nulle part, il est en pleine zone agglomérée même si effectivement il y a des terrains disponibles et du foncier très généreux dont on peut disposer. On peut citer notamment l'autoroute A6, l'autoroute du soleil, la nationale 7, la francilienne mais aussi la ligne de RER D et la ligne de RER C qui sont à proximité. On peut également dire que nous sommes situés à l'une des portes d'entrée de la région Île-de-France puisque l'aéroport d'Orly est situé à 8 km je crois

exactement sur l'axe de la nationale 7 et nous serons reliés grâce au tram-train à la gare TGV de Massy et à celle d'Orly qui est prévue dans les schémas initiaux du Grand Paris et qui se construira à l'horizon de la construction du stade. Évidemment ces infrastructures ferroviaires et routières sont des infrastructures très puissantes mais qui ne suffisent pas à cet instant à irriguer le stade en toute sécurité de manière rapide, fluide et sécurisée, il nous faudra faire des investissements complémentaires et pour nous permettre de chiffrer exactement l'investissement nécessaire sur ces axes, des études ont été décidées au niveau du Syndicat des Transports d'Île-de-France qui permettront d'affiner les premiers chiffres que nous avons pu réaliser lors de la phase de compétition territoriale.

Chapitre 6 « un projet d'aménagement structurant pour le territoire »

Le projet lui-même, vous l'avez compris, c'est bien plus qu'un stade puisque le stade lui-même aura une emprise de 15 ha et le périmètre de projet dont on parle, en tout cas le projet de périmètre immédiat dont on parle fait 130 ha. Sur ces 130 ha, nous souhaiterons développer deux piliers principaux, d'abord un projet de village de loisirs tourné vers l'économie du sport, les loisirs, la nature, le bien-être. On est notamment en lisière d'un bois qu'on appelle le bois de Saint-Eutrope qui fait 250 ha qui n'a pas de fonction sociale aujourd'hui, qui n'est pas intégré à la ville qui trouvera son usage avec le projet, en plus des 130 ha développés et puis un pôle d'excellence sur l'économie du sport, c'est le deuxième pilier. Nous pensons que cette filière économique industrielle n'a pas encore été exploitée et qu'elle représente à peu près 2 % du PIB national. À l'occasion d'un benchmark européen plus international, on a pu observer que très peu de pays s'étaient lancés dans cette recherche de captation de ce potentiel de plus-values qu'était la filière de l'économie du sport et donc on souhaiterait pouvoir développer cette filière à cet endroit mais pas simplement à cet endroit évidemment, avec l'ensemble des territoires qui ont d'ores et déjà eu cette intuition de développer cette économie, on pense notamment à Saint-Quentin-en-Yvelines autour du vélodrome ou autour du Stade de France ici évidemment.

La méthode que nous employons est une méthode extrêmement classique puisque nous cherchons à nous entourer des meilleures équipes d'urbanistes, de paysagistes et bureaux d'études, et donc nous avons lancé un dialogue compétitif nous permettant à terme c'est-à-dire à peu près en juin-septembre de cette année de choisir l'équipe lauréate. Sont en concurrence aujourd'hui trois grandes équipes que, évidemment tous ceux qui suivent les questions du Grand Paris, des grands enjeux métropolitains à l'échelle nationale ou à l'échelle européenne, connaissent, KCAP qui est une équipe hollandaise, le cabinet François Leclercq qui a participé au Grand Paris et l'équipe d'AUC Djamel Klouche qui a également travaillé sur le Grand Paris, le Grand Moscou et le Grand Lyon.

Un projet durable

Une des marques de ce futur quartier - évidemment nous le souhaitons puisque ça fait partie aujourd'hui de l'ADN de l'agglomération d'Évry Centre Essonne - c'est de pousser très fort la logique de développement durable sur un double plan évidemment la question environnementale et la question sociale avec des exemples sans doute très intéressants que nous avons développés sur notre territoire, à petite échelle, nous avons développé notamment des éco quartiers et on aimerait pouvoir à l'échelle de 130 ha, à échelle presque

d'une ville, pouvoir reprendre ces principes qui évidemment nous permettront d'avoir un projet durable et compatible avec notre environnement.

Ce projet évidemment comporte un certain nombre d'engagements réciproques entre la fédération et le territoire dans toutes ses composantes, cet accord a fait l'objet d'un protocole voté à l'unanimité des assemblées délibérantes du territoire avec certains engagements principaux, d'abord évidemment la mise à disposition des terrains d'assiette que j'évoquais tout à l'heure. Les terrains sont d'ores et déjà maîtrisés et donc la promesse sera tenue, évidemment la mise en place des outils opérationnels permettant de réaliser une opération comme celle-ci, on pense évidemment aux Zones d'Aménagement Concerté qui est l'outil juridique et financier nous permettant d'aménager de manière extrêmement classique un espace de 130 ha. Nous avons pris aussi un engagement sur les infrastructures secondaires, on pourra revenir après dans le détail des choses mais il y a un certain nombre de travaux sur les infrastructures secondaires qui sont nécessaires, des parkings, une passerelle pour passer au-dessus de l'autoroute A 6, un certain nombre de ronds-points et de routes pour faciliter l'accès depuis les axes principaux, nous avons évalué très précisément les choses à 118 millions d'euros et ces investissements publics seront financés dans le cadre du droit commun puisqu'ils seront prévus au contrat de plan État-région et d'ores et déjà les collectivités ont amorcé cet investissement à hauteur de 50 %.

Et enfin une demande a été formulée par la fédération, elle a reçu un accueil favorable du territoire, du Conseil général plus exactement, elle fera évidemment l'objet d'une délibération ultérieure, mais déjà le principe est acquis, nous cautionnons, nous ferons une garantie d'emprunt aux emprunts bancaires nécessaires au financement du stade.

Jacques ARCHIMBAUD : Bien, merci Monsieur Raffalli, vous avez légèrement débordé, mais c'est bien, on est dans les temps, la parole est à la salle, la parole est à vous Mesdames Messieurs sachant que nous réserverons la deuxième partie de la réunion sur les conditions de réussite territoriale d'un projet de stade et sur les problèmes de concurrence et de complémentarité entre les équipements en Île-de-France qui sont, je le sais bien, pour vous des sujets tout à fait brûlants et tout à fait importants mais donc sur la première partie, le pourquoi du comment, pourquoi un grand stade, quel projet, quelle conception, quelles modalités de financement, enfin l'ensemble des éléments qui vous ont été présentés, la parole est à vous. Les personnes qui sont là sont en situation de vous passer les micros dont vous pourrez avoir besoin.

Qui se lance ? Je vous en prie Monsieur, on commence par là-bas à droite puis vous aurez la parole. Donc vous avez 3 minutes, allez-y Monsieur je vous en prie, présentez-vous.

Jonathan SAINT-JEAN, Étudiant à l'université Paris XIII : Je vais utiliser deux fois 1 minute 30 alors dans ce cas. Je suis étudiant à l'université Paris XIII dans le cadre d'un Master en sciences politiques, j'ai une question qui porte sur le financement du projet, donc j'ai peut-être raté cette introduction mais je voudrais savoir dans quel cadre le partenariat est fait entre une collectivité et des entreprises privées, pour quel montant, sur quelle durée, voilà, c'est surtout sur ce sujet-là.

Jacques ARCHIMBAUD : Bien, l'autre minute 30 peut-être, quelle est votre question ?

Jonathan SAINT-JEAN, Étudiant à l'université Paris XIII : Je préférerais l'utiliser un peu plus tard.

Jacques ARCHIMBAUD : D'accord, vous êtes tout à fait maître de votre temps, je vous en prie, on va vous faire une réponse directe.

Paul DE KEERLE : Il y a deux choses, la partie stade et la partie accès au site, il ne faut pas oublier que le site fait 130 ha, le stade n'en fait que 15. Il y a une partie d'accès au site qui est assurée par les collectivités qui elles-mêmes ensuite développeront le reste du site. Pour la partie stade, c'est un financement qui est porté par la fédération seule. La fédération est une association privée et on est parti sur un financement qui est, dans les écoles de commerce très classique, un tiers de capitaux propres, deux tiers d'emprunt. Ce n'est pas un PPP, ce n'est pas du crédit-bail avec location longue durée, non. C'est beaucoup plus simple.

Jacques ARCHIMBAUD : Bien, excusez-moi, je vais faire une petite entorse à l'ordre et on va faire un truc paritaire parce qu'évidemment les assemblées qui discutent du rugby ne le sont pas toujours. Madame, je vous en prie, s'il vous plaît, vous acceptez cette règle ?

Fabienne SOULAS, Maire adjointe chargée des sports à la ville de Saint-Denis : Je m'interroge sur un paradoxe. Le projet que je comprends tout à fait avec la volonté de contribuer au développement du rugby et d'avoir les outils pour développer le rugby mais dans le même temps ce projet implique que tous les matchs d'envergure se déroulent dans le stade et donc prive tout le reste du territoire national de matchs de rugby d'envergure, ça veut dire que les provinciaux fêrus de rugby ne verront plus jamais l'équipe de France sur leurs terres et ne pourront plus postuler par exemple sur des matchs quarts de finale de coupe d'Europe ou autre type de matchs, donc ça me semble quelque peu contradictoire sur ce point.

Le deuxième point sur lequel je voulais des précisions, c'est sur les emprunts. J'ai bien compris qu'il y avait des emprunts bancaires traditionnels mais qu'il y avait également le recours au système des socios et donc dans quelle proportion vous envisagez la répartition entre les emprunts traditionnels et l'appel au public et est-ce que ça s'adresse au public, à l'individuel ou à des entreprises, du collectif ?

Pierre CAMOU : Alors Madame le Maire, je vais vous répondre sur la première partie et je laisserai Paul répondre à la deuxième, bien que l'ancien banquier que je suis peux y répondre. Mais je vous réponds sur la première partie, je vous rassure, avec mon accent vous l'avez bien compris, vous savez parfaitement d'où je viens, donc ce n'est pas moi qui vais oublier les territoires du Sud. Je vous rappellerai que l'équipe de France n'a joué que deux fois dans le sud, une fois à Toulouse, une fois à Montpellier parce que le Stade de France n'était pas libre. Ensuite nous avons joué au Havre, à Sochaux, pas dans le sud, nous avons encore joué au Havre contre les Tonga, à Sochaux, à Nantes contre les Fidji, pas au sud et à chaque fois que nous avons un match comme actuellement à décentraliser c'est-à-dire qui suppose une enceinte de 20 à 25 000 personnes, nous le faisons dans le cadre du développement du rugby, mais les terres du Sud qui ont des enceintes de 30 000 nous les avons utilisées effectivement, Montpellier pour l'Argentine, l'Afrique du Sud à Toulouse les deux fois où nous n'avons pas pu jouer au Stade de France parce qu'il y avait du football ou autre chose et que nous n'avons pas été libres de jouer, et nous sommes allés dans une

enceinte de 30 000 ; le manque à gagner, nous l'avons accepté, nous l'avons subi, pas que nous, c'est toute la communauté qui l'a subi. Mais nous décentralisons tous les matchs, et la coupe du monde des moins de 20 ans, la finale était en Pays de Loire et en Bretagne, tous, la coupe du monde féminine aura lieu à Paris et la finale à Jean Bouin.

Jacques ARCHIMBAUD : Pardonnez-moi président, la question de la dame était est-ce que ça va continuer, est-ce que cette politique de répartition..., si je peux me permettre, c'est ça madame ?

Pierre CAMOU : Je crois que, nous sommes en charge d'une entreprise qui a pour objet de développer son sport. Son sport a comme vitrine non seulement l'équipe de France qui doit jouer et financer tout l'ensemble des équipes et suivant les équipes, les nations qu'elle rencontre, ce qu'on appelle les Tier one et les Tier two, elle va jouer ailleurs. On ne va pas jouer dans une enceinte si ça ne nous amène rien en termes de développement du sport, on ne va pas jouer dans notre enceinte comme actuellement d'ailleurs. Nous jouons ailleurs.

Jacques ARCHIMBAUD : Bien, sur la question du financement, etc.

Paul DE KEERLE : Pour le financement, on est bien dans un financement classique, capitaux propres un tiers, emprunt deux tiers. Le système de debenture, c'est quelque chose qui va être attaché aux places. Ce sont des gens, personnes morales ou personnes physiques qui vont prêter de l'argent à la fédération sans aucune rémunération en face, on ne souhaite pas que ça devienne un produit financier en tant que tel. Au moins les choses vont être très claires. On ne veut pas se retrouver avec des gens qui vont croire qu'ils vont gagner de l'argent, les gens qui vont prêter de l'argent vont avoir la garantie pendant un temps donné, pendant un certain nombre d'années de pouvoir acheter des places sur tous les matchs de l'équipe de France se déroulant en France. Nous allons sans doute faire une première émission dans les mois qui arrivent, émission destinée à assurer le développement du rugby français. C'est quelque chose qui est pratiqué dans les pays britanniques mais c'est quelque chose qui va nous aider à avoir des financements sur du long terme, l'année prochaine on fait un certain nombre de travaux d'investissements complémentaires au CNR, c'est une manière d'avoir des financements sur du long terme et qui en termes d'intérêts financiers ne coûte pas cher.

Jacques ARCHIMBAUD : Bien, Monsieur je vous en prie.

Gilles SARFATI, ancien rugbyman : J'habite Pantin et je ne pratique plus car j'ai encore un peu mal. Monsieur le président, vous avez oublié Marseille pour les matchs de rugby, il y a eu des matchs de rugby au stade vélodrome contre les All Blacks.

Je suis parisien et amateur de rugby, je m'étonne de l'implantation de ce grand stade en région parisienne, on vient d'apprendre que le Racing-Métro va faire un complexe à Nanterre, j'ai eu la chance d'aller récemment voir Perpignan-Stade Français, le jour de l'inauguration de Jean Bouin, trois stades de rugby en région parisienne pour reprendre la position de Madame qui était de Saint-Denis, ça me paraît un peu exagéré pour nos camarades de province dont le rugby du terroir, bon... Vous parlez également de l'implantation. Je crois savoir, pour avoir été un ancien salarié du transport aérien, que l'aéroport d'Orly ne pourra pas accueillir nos supporters d'Angleterre et autres.

Personnellement j'ai de grands doutes sur cette implantation et je voudrais que vous développiez dans un deuxième temps, vous parlez d'emploi, tout le monde en parle, c'est aussi le mal de notre société française, il y a beaucoup de gens qui sont privés d'emploi, quand on dit il va y avoir de l'emploi est-ce que vous pouvez le chiffrer et, je ne veux pas vous demander des garanties mais au moins avoir des perspectives pour la jeune génération qui effectivement dans le milieu du sport peut trouver un emploi, quelles retombées ? Je vous remercie.

Jacques ARCHIMBAUD : Alors on va répondre à une seule des questions, je vais user de mes prérogatives, carton, je ne sais pas quelle est la couleur en rugby mais les deux sujets concernent la concurrence et la complémentarité entre les stades et les questions de l'emploi seront traitées dans la deuxième partie avec l'impact sur le territoire. Mais vous serez également exigeants, vous veillerez à ce qu'il soit répondu. Néanmoins sur l'affaire d'Orly, et en gros les conditions dans lesquelles les gens vont venir, comment vous avez étudié ça, les flux etc.

Pierre CAMOU : Je peux répondre, je vais laisser tout ce qui est étude de transport mais il y en a beaucoup qui arrivent par train de Twickenham et d'Angleterre, ils n'arrivent pas à Orly ni à Roissy, il y a un shuttle et que ce soit Cardiff etc., c'est beaucoup plus simple de venir en train, il n'y a pas que l'avion. Je laisse Paul répondre.

Paul DE KEERLE : En termes de supporters qui viennent de l'étranger, il y a des accords entre les fédérations. La Fédération française de rugby aimerait bien acheter plus de billets à Twickenham, les Anglais n'en ont pas assez parce que leurs propres clubs en veulent donc par exemple les échanges avec la fédération anglaise c'est 7 000 billets, ce ne sont pas 40 000 Anglais mais 7 000 Anglais qui viennent. Avec l'Irlande, comme leur stade est plus petit, ils ne nous en vendent que 4 800 on est bien tristes d'en avoir si peu, vous-même peut-être avez souhaité acheter des billets pour l'Irlande mais on n'en a pas et de notre côté nous ne leur vendons que 4 800 billets donc je ne pense pas que ce soit à l'échelle. Ce que je peux vous dire aujourd'hui c'est que depuis deux ans on fait des enquêtes sur nos matchs avec la junior entreprise de HEC, on a à peu près 2 000 personnes qui viennent via Orly, ce sont des études statistiques.

En termes d'origine des personnes, on n'a que 8 à 9 % de gens qui viennent de Paris intra-muros, 35 % viennent de l'Île-de-France et le reste vient hors Île-de-France.

Dernière petite chose, si on regarde les temps de transport entre l'ensemble des préfectures de France pour aller sur le nord de Paris ou pour aller sur le sud de Paris, mécaniquement le temps de transport se raccourcit pour les gens qui se déplacent avec, il ne faut pas l'oublier, l'impact de la gare TGV de Massy qui fait que pour toute une branche de la France qui vient par le TGV qui arrive à Montparnasse, ils n'ont plus besoin de monter jusqu'à Montparnasse, ils peuvent s'arrêter à Massy et descendre sur le stade.

Stéphane RAFFALLI : On a fait beaucoup d'études dans la phase de compétition territoriale pour démontrer que notre territoire implanté il est vrai à 25 km au sud de Paris était tout de même un territoire attractif quel que soit l'endroit d'où on vient. Et donc on a travaillé beaucoup sur les reports modaux, ce qu'on peut dire c'est qu'effectivement être situé au sud de la région parisienne, c'est déjà faire le trait d'union entre une grande partie de la

province, en termes de population c'est très net, et Paris intra-muros. Ce qu'il faut aussi avoir en tête c'est que ces reports modaux seront forcément singuliers au regard de la géographie et des infrastructures qui existent à cet endroit. Jusqu'à présent, les calculs qu'on a pu faire sont des calculs par analogie qui reprennent en fait les équations notamment du Stade de France et qu'on a pu appliquer à notre géographie. Il est évident que les études que nous avons faites dans la phase préparatoire de compétition territoriale sont des études perfectibles et à approfondir absolument mais avec des outils dont le territoire ne dispose pas. C'est la raison pour laquelle les autorités de transport sont saisies de cette question pour analyser précisément les reports modaux sur ce site. Mais ce qu'il faut avoir en tête aussi, c'est qu'on pense un stade à échéance de 5-10 ans donc avec des habitudes de mobilité qui nécessairement évolueront et il faut intégrer en fait cette vision stratégique pour percevoir comment feront les gens pour venir à cet endroit. On peut notamment penser aux manières d'acheter aujourd'hui un billet. Quand vous achetez un billet pour aller dans une salle de concert pour aller à un match, vous n'achetez pas qu'un billet vous achetez une chambre d'hôtel, un conseil pour votre transport, quel est le meilleur itinéraire pour arriver à l'endroit précis, vous achetez toute une série de services qui viennent en connexion à votre achat principal qu'est le billet pour le spectacle ou pour le match de rugby.

Ce qui est important aussi à dire, c'est que l'ambition du territoire est, à proximité du stade, de faire des développements qui portent en eux-mêmes une attractivité et qui permettent de fixer les gens, non pas sur le temps du match mais 24 ou 48 heures avant et 24 ou 48 heures après ce qui permettra aussi de lisser et d'avoir un report modal qui n'a rien à voir avec ce qu'on connaît par ailleurs dans Paris intra-muros.

Jacques ARCHIMBAUD : Bien, autre question ?

Agnès POPELIN France nature environnement : Alors je rebondis sur votre dernière intervention parce que c'est très intéressant. J'ai une petite expérience des débats publics et concertations sur les stades, notamment Roland-Garros que vous avez cité dans votre présentation et bien antérieurement, le Parc des Princes. Le stade du Parc des Princes, la fédération française de tennis lorsqu'ils ont proposé un nouveau plan, en 1970 pour le Parc des Princes et plus récemment pour la fédération française de tennis, à chaque fois on promet aux populations riveraines et aux futurs spectateurs une infrastructure de transport, un maillage plus dense après. Je pense qu'il serait plus intelligent, sincèrement, de penser au maillage des transports avant, l'exemple de la ville de Saint-Denis et la construction du Stade de France l'ont démontré, on peut penser conjointement transport et stade. Et là, vous citez l'exemple des Anglais en disant que vous voulez augmenter la venue des Anglais pour pouvoir vous-même obtenir plus de places en Angleterre, malheureusement je crois que les Anglais n'arrivent pas par la gare de Massy, mais par la Gare du Nord et le RER D me semble bien insuffisant pour acheminer plus de voyageurs via la Gare du Nord.

Nous aimerions vraiment à FNE qu'il y ait une étude très approfondie sur ce maillage du territoire essonnien et sur l'acheminement des voyageurs et des spectateurs via les transports publics parce que c'est le secret de la réussite, sinon vous allez avoir une opposition entre riverains habitants régionaux et votre stade. Je crois que le rugby c'est plutôt la communion que la division.

Stéphane RAFFALLI : Sur ce sujet-là, il ne faut pas se tromper, les investissements sur le RER on les attend depuis longtemps et pas avec le projet de la Fédération française de rugby. Les élus du territoire se battent, c'est sans doute un des sujets principaux que nous avons à porter, nous élus locaux de la seconde couronne de la région parisienne, c'est d'avoir des transports collectifs publics qui fonctionnent mieux et qui maillent mieux notre territoire. Et donc vous avez un certain nombre de demandes qui sont déjà anciennes et qui commencent à être entendues par les autorités des transports. Notre demande, c'est de faire fonctionner bien le RER D, le C, d'avoir des lignes nouvelles, vous avez le Massy-Évry qui est d'ores et déjà financé et qui sera un des moyens d'accès au stade, vous avez le transport sur Villejuif-Orly-Juvisy, Juvisy-Évry qui nous servira aussi à acheminer un certain nombre de spectateurs, bref, la question des transports est fondamentale, mais ce qui est certain c'est que sur la question des RER nous avons été entendus puisque le 6 mars dernier il y a eu des annonces du Premier Ministre sur ce qu'il a appelé le nouveau Grand Paris avec le rappel des investissements en première couronne en création de lignes mais aussi un plan de mobilisation pour le RER de 7 milliards, et donc on peut d'ores et déjà dire que l'investissement public nécessaire à la revitalisation des lignes de RER existe, qu'il s'agit maintenant d'organiser son injection sur les lignes existantes, c'est ce qu'on dit depuis longtemps, c'est ce qu'on répète à l'occasion de ce projet, je pense que ça aura un effet levier assez puissant à notre avis.

Jacques ARCHIMBAUD : Bien on reviendra sur ce sujet, la réunion de la semaine prochaine est consacrée singulièrement à ce sujet des transports qui évidemment sera creusé, on rentrera dans le vif du sujet.

Monsieur s'il vous plaît au centre non pas de la rame mais entre le 1 et le 2 à votre gauche.

François TCHEKEMIAN habitant Paris travaillant à Saint-Denis : Pour moi c'était le choix pour la région et pour l'État puisqu'apparemment des engagements sont pris dans le cadre du contrat de plan État-Région de privilégier ces projets-là plutôt que d'autres alors qu'on a des besoins très importants, mais vous l'avez dit, de restructuration des lignes RER. On a sur ce territoire le problème gravissime de la ligne 13 et la question que je pose c'est à quel moment ces choix vont-ils être posés publiquement c'est-à-dire entre votre priorité que je peux comprendre, de votre position-là mais j'attends aussi de la part de l'État ou de la région qu'on ait aussi des choix qui soient éclairés par rapport à : est-ce qu'on privilégie les territoires qui aujourd'hui sont en souffrance en matière de desserte de transport parce qu'ils sont nettement insuffisants ou est-ce qu'on va plutôt vers des projets qui aujourd'hui sont des intérêts, ceux de la Fédération française de rugby, ceux du territoire aussi, mais après c'est une vision de l'intérêt général qui doit être partagée avec l'ensemble des habitants de l'Île-de-France.

Jacques ARCHIMBAUD : On peut donner des éléments de réponse mais y a-t-il dans la salle un représentant de l'État ?

Stéphane RAFFALLI : C'est souvent trompeur, c'est-à-dire que là on circonscrit le débat autour de l'enceinte de la Fédération française de rugby c'est bien normal, des 130 ha périmètre du projet, mais en réalité le territoire dont on parle ce n'est pas ça, c'est tout le sud francilien. Or vous avez, c'est extrêmement rare en Île-de-France, sur l'agglomération d'Évry Centre Essonne un foncier disponible maîtrisé publiquement, qui peut être mobilisé

pour un certain nombre de développements que l'Île-de-France attend depuis très longtemps, notamment en matière de logement. J'écoutais encore cet après-midi le préfet de la région Île-de-France, dans un salon, il expliquait très bien qu'il fallait construire en Île-de-France 70 000 logements ; eh bien, chez nous, d'ores et déjà dans toutes nos cartographies, que ce soient nos plans locaux d'urbanisme, ou nos plans locaux d'habitats intercommunaux, on peut construire des logements en grande quantité et assez facilement puisque le foncier est maîtrisé, il est public, c'est l'ancien périmètre de la ville nouvelle donc le projet qu'accompagne notre demande en matière d'investissement de transport, ça servira au stade évidemment, ça servira au projet autour du stade qui est lui-même créateur de valeur qui à mon avis est d'intérêt national mais qui servira aussi au développement de notre agglomération et de tout le cône sud francilien. Il y a un certain nombre d'élus qui ne sont pas là ce soir mais qui évidemment seraient ravis que les RER fonctionnent.

Jacques ARCHIMBAUD : Je voudrais juste dire un mot, la Commission particulière du débat public et la Commission nationale sont des autorités administratives indépendantes et donc indépendantes de tous les pouvoirs. Je crois pouvoir dire au nom de cette commission qu'il serait de l'intérêt du public que l'État et la Région à défaut de donner une position claire sur le sujet, définissent en tout cas une méthode, un moment, un processus par lequel la clarification se fasse. Les citoyens ont besoin d'entendre la position des uns et des autres afin de se faire une opinion. Donc nous interviendrons dans le sens qui permettra à l'État, à la Région et au Syndicat des transports de donner leur position et nous souhaitons vivement qu'aux prochaines réunions, je le dis de façon à ce qu'évidemment, cette parole étant publique, les choses soient dites et répétées, nous souhaitons la présence de ces acteurs sur des sujets qui sont des sujets cardinaux. Cela va sans dire mais ça va encore mieux en le disant, de façon à ce qu'il soit répondu clairement. On ne peut pas demander à la Fédération française de rugby et aux collectivités territoriales de répondre à des questions qui ne sont pas de leurs prérogatives. Et d'ailleurs ce sera sur ce sujet, comme sur quelques autres que nous aurons l'occasion d'aborder un peu plus tard dans la soirée et auxquels on avait déjà fait allusion.

Monsieur s'il vous plaît, je vous en prie.

Daniel ORANTIN, Seine-Saint-Denis tourisme : Deux questions, une qui porte sur le business plan, j'ai vu le document, j'ai entendu votre présentation, est-ce que vous pouvez nous dire approximativement la part des recettes qui sont liées directement au rugby et la part des recettes qui sont liées à d'autres activités principalement j'imagine l'accueil, le concert et autres évènements non sportifs.

Ma deuxième question, plus anecdotique, vous nous avez parlé de l'origine de cette friche, de ces terrains inoccupés, LU on se souvient de l'histoire mais pour quelle raison l'hippodrome a-t-il fermé aussi rapidement ?

Paul DE KEERLE : Le business plan, alors d'abord je rappellerai juste une petite anecdote qui est drôle, il faut savoir que Colombes qui est le premier grand stade dans lequel a joué le XV de France a été construit sur un hippodrome.

Dans les recettes de ce projet, en fait on a plusieurs étages, on a plusieurs wagons. Le wagon principal, ce sont les matchs du tournoi, les habitants de Saint-Denis le savent très bien, un

match comme France-Angleterre c'est en termes de poids économique deux à trois fois plus important qu'un France-All Blacks, ça vous surprend mais c'est la réalité en termes d'activité économique générée autour du stade. Un match comme France-All Blacks ça vaut un France-Écosse. Donc la première chose dans le poids économique du stade, ça va être les matchs du tournoi, derrière il y aura la finale, derrière ensuite les test-matches. Les événements qui sont complémentaires, ce sont des événements dont on a besoin qui sont nécessaires, parce que lorsque les gens s'engagent sur l'occupation d'une loge pour 2 ou 3 ans, ils ne vont pas s'engager avec uniquement un produit rugby. Lorsque vous allez avec des amis dans un restaurant de poissons, vous regarderez que sur la carte il y a peut-être un menu végétarien ou il y a peut-être une viande, parce que dans les 10 amis que vous emmenez au restaurant, il y en a un qui voudra une viande. Eh bien lorsqu'une société qui fait un investissement important en termes de communication pour ses clients sur 2 ou 3 ans, elle sait très bien que dans ses clients certains adorent le rugby, quelques-uns voudront peut-être assister à un concert. Donc on est exactement dans cette même approche commerciale, l'ADN c'est le rugby, c'est notre vie mais à côté de ça on sait que les clients ont besoin d'avoir quelques événements complémentaires. J'espère avoir répondu à votre question.

Daniel ORANTIN, Seine-Saint-Denis tourisme : Mais quelle est la part de chacune des activités ?

Paul DE KEERLE : La part, c'est en deux temps. On doit être à 70 % sur les matchs de rugby et 30 % sur le reste. Mais attention parce que c'est un effet à 2 bandes. Le concert ou peut-être le match de basket que vous allez faire, directement il ne rapporte pas grand-chose mais dans la carte menu loge il est très important, et ça je ne le mesure pas. Donc en poids direct, il est faible mais j'en ai besoin dans ma carte.

Stéphane RAFFALLI : Sur le choix de fermer cet hippodrome, cet hippodrome appartenait à France galop. France galop a un conseil d'administration un peu mystérieux, très secret mais ce qui est certain c'est que c'était un hippodrome très très bien équipé, très fréquenté, très populaire et quand cet hippodrome a fermé, les Anglais qui sont amateurs de courses, dans leurs tabloïds ont tous titré « Crazy French », ils pensent que c'est une folie d'avoir fermé cet hippodrome, donc pourquoi cette fermeture ? Ça reste un mystère parce qu'il fonctionnait très bien, avec un niveau d'équipement incroyable, d'ailleurs il suffit d'aller se balader dessus, vous verrez que c'était un très bel équipement.

Jacques ARCHIMBAUD : La question n'était pas perfide, c'est en gros est-ce que c'était une catastrophe financière, qu'est-ce que c'était ?

Stéphane RAFFALLI : Il n'y avait que de la course en fait, il n'y avait pas d'entraînements.

Jacques ARCHIMBAUD : Bien, autre question ? Je vous en prie Monsieur.

Roland LEGROS, Président de l'union des associations des riverains du stade de France : L'union des associations des riverains du Stade de France fédère à ce jour 16 associations riveraines. Je ne voulais pas qu'on oublie les riverains donc il y avait une question à poser, je ne voulais pas attendre le 30 janvier pour faire partie de l'équipe qui va parler de la partie économie solidaire et environnementale, même si j'ai cru comprendre que c'est le chapeau dans lequel vous placez les riverains. Mais ce soir, ce que je découvre ou redécouvre,

Monsieur Braouezec pourra vous le confirmer, des débats qu'on a eus en 1995, tous ces montages auxquels on n'avait pas accès sauf de façon complètement abstraite, complètement théorique et je tiens à dire maintenant, Mesdames Messieurs, tenez compte dès maintenant de l'importance des riverains. Est-ce qu'il y a une étude d'impact par exemple qui a été faite sur les parties traversées ? Quels sont les riverains, est-ce que ce sont des... je connais le coin, je vois très bien où se situent Bondoufle et le reste, comment cet impact pourra avoir un effet plus ou moins négatif sur les riverains ? Par ailleurs et je l'entends aussi très bien c'est la chalandise, vous comptez en milliers de personnes venant de, venant de, venant de, mais à un moment donné ils vont se retrouver concentrés sur une zone géographique très étroite de l'ordre de 2 ou 3 ha si j'ai bien compris Monsieur Raffalli, donc sont concentrés autour du stade, de l'infrastructure. Le tout qui consiste à dire qu'il va y avoir un acheminement, quel que soit le mode de toute façon ce sera une forme d'envahissement vécue par les riverains.

Merci.

Stéphane RAFFALLI : Je ne sais pas s'il est possible de remonter l'image mais le parallèle entre le modèle urbain du Stade de France et celui qu'on propose d'installer sur les terrains de l'hippodrome et de l'ancienne usine LU, là on n'est pas en milieu urbain. En fait, on est sur un espace qui est au cœur de la ville nouvelle, donc dans une zone urbanisée voire très urbanisée mais qui est vierge de toute occupation. Les premiers riverains sont au-delà de l'autoroute A6, au-delà de la francilienne et au-delà du bois qui fait 250 ha. En fait, vous avez une proximité des habitants qui est toute relative et plutôt éloignée, c'est un des avantages sans doute de notre terrain qui fait non pas 2 ha mais qui fait 130 ha, donc on aura je pense un espace suffisant pour accueillir évidemment les spectateurs qui iront au match et puis tous ceux qui pourront profiter des activités alentour. On n'est pas dans un milieu dense, on est sur un espace vierge qui est à proximité de la ville mais qui reste vierge en son cœur.

Roland LEGROS : Ce sur quoi je voudrais insister, c'est que lorsque l'on considère effectivement cet acheminement il y a des traversées, il y a également des effets ou des impacts imprévus, mais n'oubliez pas de faire appel aux experts de terrain que représentent les riverains. Merci.

Jacques ARCHIMBAUD : Une autre intervention, une autre question, une autre interpellation sinon on va passer à la deuxième partie.

C'était votre deuxième minute 30, je vous en prie Monsieur.

Jonathan SAINT-JEAN, Étudiant à l'université Paris XIII : Je n'ai pas l'impression qu'on ait vraiment répondu à ma question, tout à l'heure on a parlé du partenariat entre l'entreprise et la collectivité, je n'ai pas du tout d'idée du montant, j'ai vu 600 millions d'euros. Pour avoir travaillé sur les stades de l'euro 2016, à ma connaissance aucun stade ne fait 600 millions d'euros donc quelle est la part du stade, vous avez dit que vous êtes propriétaires du stade, c'est un financement qui est propre par contre du coup tous ces millions d'euros qui restent à quelles charges, sur quel territoire, est-ce que vous êtes locataires du terrain, je n'ai pas eu l'impression que...

Jacques ARCHIMBAUD : Donc qui est propriétaire ? Qui cède ? Qui achète ? Qui cautionne quoi comment ?

Paul DE KEERLE : Je vais parler du stade donc et de l'emprise du terrain, ça fait environ 15 ha. Le terrain est acheté par la fédération à la collectivité. La collectivité elle-même l'a acheté à France galop, la fédération va l'acheter au même prix que la collectivité l'a acheté à France galop, donc le terrain, la fédération le paye. Le stade, la fédération le paye complètement soit par des fonds propres qu'elle apporte, soit parce qu'elle emprunte de l'argent auprès des banques. Donc le stade c'est un projet qui est complètement privé, association loi 1901 privée avec des clubs etc.

Est-ce que sur le côté stade cette réponse vous éclaire ? Après il y a les abords.

Jacques ARCHIMBAUD : La caution peut-être, les conditions dans lesquelles ça se passe, à chaque fois on nous pose la question, la question a été posée par Internet, est-ce que vous pouvez nous redire ce que sont les règles dans l'affaire, pourquoi vous l'avez fait, qu'est-ce qui vous permet de le faire ? Donnez les explications mais ça c'est peut-être les collectivités qui peuvent répondre à cette question. La question sur la caution, quelles sont les règles qui président à ça, la loi, le niveau de garantie, comment ça se fait, voilà.

Stéphane RAFFALLI : On va essayer d'être complets sur cette question, on ne l'a pas été tout à l'heure. Les 600 millions, vous l'avez compris, l'assiette foncière nécessaire au stade vous l'avez compris, à l'euro, on vendra à la fédération le prix que nous avons acheté les terrains, pour vous donner un ordre d'idées, l'hippodrome a été acheté pour 80 ha 15 millions d'euros tout compris, 13,5 millions plus les frais soient 15 millions, c'est ce qu'il faut retenir. À due proportion, vous avez le prix des terrains qu'on cédera à la fédération pour l'implantation de son stade.

Après, tous les développements autour sur 130 ha, on utilise un outil qui est la Zone d'Aménagement Concerté qui est bien connu des urbanistes et des spécialistes de l'aménagement ; donc cette Zone d'Aménagement Concerté va créer des recettes et des dépenses et donc notre ambition, et on a fait des plans prévisionnels qui sont là aussi perfectibles et à préciser mais on peut imaginer que sur 10 à 15 ans, durée de cette ZAC, peut-être 20, on aurait une ZAC équilibrée donc les recettes compenseraient les dépenses. S'ajoutent à ça et j'y faisais référence tout à l'heure un certain nombre d'investissements qui sont absolument nécessaires, concomitamment à la construction du stade, on y faisait référence aux investissements transports qui doivent être imaginés au même moment concomitamment même si certains d'entre eux étaient antérieurs à la construction du stade et puis des infrastructures plus secondaires que nous avons établies là assez précisément dans la phase de compétition territoriale et c'est une dépense de 118, retenons 120 millions d'euros pour un certain nombre d'ouvrages qui seront absolument nécessaires, une passerelle pour relier le RER D à l'entrée du stade, passerelle qui passera au-dessus de l'autoroute A6 qui sera sans doute un des éléments urbains signifiant du secteur, on souhaite faire une belle passerelle et puis des parkings, des infrastructures secondaires, des ronds-points, des accès, des routes etc. Donc ça, c'est financé par de l'argent public, très clairement par les collectivités porteuses du projet, l'agglomération, le Conseil général et qui feront financer ça dans le cadre d'un contrat qu'utilisent fréquemment les agglomérations et les départements qu'on appelle contrat État-région et dans lequel on demandera l'argent

nécessaire à ces investissements mais d'ores et déjà, dans leur budget, le département de l'Essonne et l'agglomération ont provisionné des investissements à hauteur de 50 % de ces 120 millions, de l'ordre de 60 millions.

Et puis reste la dernière question qui n'est pas de l'argent déboursé au moment du montage du projet qui est une caution ce qui permet de garantir la fiabilité du montage de la fédération qui est apportée par le département de l'Essonne qui est un département important, qui a des moyens financiers importants, je crois que le budget annuel du département est de 1,5 milliard, évidemment une caution d'une collectivité publique comme celle-ci facilite l'obtention des prêts nécessaires au financement du stade.

Jacques ARCHIMBAUD : Voilà, donc les éléments sont indiqués, les réponses ont été apportées à toutes les questions. Il est opportun je pense de passer au deuxième temps de notre soirée sauf si vous avez une autre question. Ah, je ne vous avais pas vu Monsieur, excusez-moi !

Lionel PAIN, habitant de Drancy : Je ne suis pas un fan de rugby et j'ai été un peu interloqué par les histoires de stade que j'ai vues dans le Parisien comme ça. Moi je me pose une petite question par rapport à ce projet qui est très ambitieux, j'ai entendu tout à l'heure que vous avez parlé de promouvoir le rugby, ce qui est très louable, mais j'ai cru comprendre que la filière rugby était un peu chancelante en ce moment qu'il y a des clubs qui font des fusions, je ne sais pas, j'ai cru comprendre ça. Moi j'ai eu le mois dernier l'occasion de faire mon baptême de rugby, j'ai vu un match phare c'était Racing 92 contre Stade Français au Stade de France et le stade n'était pas rempli. Sur 80 000 personnes, il n'y avait qu'une seule tranche qui était remplie donc je me pose des questions par rapport à ce projet qui est très ambitieux, tout à l'heure vous avez fonctionné par analogie, vous avez montré l'Angleterre, vous avez montré le Pays de Galles, vous avez montré l'Irlande donc des pays de rugby. En France je ne pense pas que le rugby soit au niveau du foot et on sait déjà qu'au foot les stades qui sont construits c'est un énorme budget ça veut dire que vous allez promouvoir le stade uniquement par cette vitrine mais de l'autre côté, au niveau de la formation, vous allez engager tous vos fonds dans la construction de ce stade, donc moi personnellement ça me paraît un peu bizarre. Ensuite vous avez dit tout à l'heure Monsieur que la fédération était une association de droit privé mais si votre projet, qui est basé sur une estimation à 600 millions d'euros, j'ai regardé tout à l'heure votre synthèse, 600 millions d'euros c'était en 2010, ce qui veut dire que les coûts ont sûrement évolué depuis, donc on se base sur 600 millions sur une étude de 2010. On arrive en 2014, donc il y a 4 ans, peut-être qu'il va falloir penser à une réévaluation de ces coûts donc pour le cas où vous auriez été trop ambitieux, ça voudrait dire que l'association, je ne sais pas, est-ce qu'elle serait en faillite est-ce que ce seraient les licenciés de rugby dont on augmenterait les cotisations, je ne sais pas et après vous avez répondu un peu à ma question tout à l'heure en disant que c'est le département qui allait se porter caution, donc c'est le contribuable qui va financer votre éventuel échec. Donc voilà c'était ma question.

Pierre CAMOU : Je vous remercie...

Jacques ARCHIMBAUD : Si vous voulez me permettre Monsieur le président il y a quatre questions là-dedans...

Pierre CAMOU : Je vous remercie de votre question et très heureux que vous ayez pu découvrir le rugby il y a 8 jours et j'espère que nous pourrons vous faire découvrir le rugby dans sa globalité. Notre siège est en Essonne, à Marcoussis et nous le finançons et actuellement nous faisons à peu près 20 000 nuitées par an, 60 000 couverts. J'ai bien conscience qu'en l'an 2000 quand nous l'avons lancé on nous a traités de fous mais nous l'avons fait. Je crois que vous avez assisté à un match de rugby de clubs, c'est déjà pas mal que des clubs de rugby jouent au Stade de France, je n'ai pas vu beaucoup de clubs de football y jouer en match de championnat. Le modèle auquel nous faisons référence, quand nous faisons référence à Twickenham, c'est un modèle d'équipe de France, nous sommes je crois le seul sport à jouer en ligue fermée. Nous avons l'an dernier terminé derniers du tournoi, nous recommençons le tournoi cette année et quant au mois de novembre je crois que nous avons mis avec notre sport et notre équipe nationale environ 160 000 personnes au Stade de France en deux rencontres, et je laisse Paul répondre au reste.

Paul DE KEERLE : Alors sur la partie de l'investissement, vous aviez noté que ce sont des chiffres qui sont indicés sur 2010, vous avez aussi remarqué que l'ensemble du business plan est 2010. Ça veut dire que l'ensemble de l'investissement des recettes et des dépenses, oui on pourrait chaque année le réévaluer en fonction d'un indice à la consommation, mais ça va automatiquement aussi augmenter mes recettes, ça va aussi augmenter mes dépenses et le net qui est de 10 millions va aussi augmenter automatiquement donc afin d'éviter chaque année de recalculer ce chiffre, à un moment donné on a arrêté la barre à une année.

Jacques ARCHIMBAUD : Une question a quand même été posée sur la santé globale du rugby, est-ce que le rugby ça va, ça va pas, est-ce que c'est un sport en expansion, c'était un peu la question, est-ce que ça ne bat pas un peu de l'aile ?

Pierre CAMOU : J'ai entendu, premièrement en 2009 on est devenu sport olympique, nous ne l'étions pas, nous serons à Rio, j'ai entendu mais là ce n'est pas le rugby, la fusion, il se trouve qu'on parle peut-être de Bayonne et de Biarritz, c'est chez moi, donc si quelqu'un connaît bien cette région c'est moi. Ce sont mes deux clubs, ceux qui fusionnent ou qui devraient éventuellement fusionner, mais là c'est peut-être un autre débat, c'est le modèle des clubs professionnels et le problème des villes moyennes qui doivent éventuellement s'unir pour avoir les moyens financiers pour contrebalancer les clubs de la capitale ou certains actionnaires qui ont d'autres moyens. C'est un autre débat qui n'a rien à voir avec le déploiement du rugby mais je peux partager le débat et le comprendre, mais ce n'est pas le développement du rugby, c'est ce que je voulais dire.

Jacques ARCHIMBAUD : Une question également, c'est la troisième, en gros pour dire les choses un peu trivialement, pardonnez-moi, est-ce que ça ne va pas pomper toutes vos ressources ? Finalement est-ce que vous n'allez pas être tellement obnubilé par le remboursement que la formation, le développement... C'est votre question Monsieur ?

Pierre CAMOU : Je croyais - et j'ai peut-être mal répondu - que quand nous nous sommes lancés sur les 17 ha de ce qu'on appelle le centre national du rugby avec les 5 terrains de sport, les 160 chambres, nous l'avons fait, nous avons remboursé, c'était la caisse des dépôts, tous nos emprunts. Nous sommes généralement des terriens, et en bon paysans, on ne dépense pas ce que nous n'avons pas. Nous avons peut-être la tête dans le rêve, dans les

étoiles, dans la volonté de construire quelque chose mais nous avons les pieds dans la glaise profondément.

Paul DE KEERLE : Je voudrais juste reprendre un élément que Pierre Camou a dit tout à l'heure. Nous sommes dans une ligue fermée avec que des adversaires de très grande qualité. Vous êtes footballeurs, vous aimez le football, imaginez que l'équipe de France de football joue chaque année l'Angleterre, l'Allemagne, l'Espagne, le Brésil et l'Argentine, est-ce que vous pouvez imaginer ce que ça représenterait ? Malheureusement ils n'ont pas cette chance, nous on a cette chance, c'est la première chose. Et quand on dit la faillite de la fédération, n'oubliez pas qu'il n'y a pas d'aléas sportifs, c'est la grande difficulté des clubs et je comprends qu'aujourd'hui lorsqu'on est dans un club professionnel et qu'on veut financer une enceinte, c'est la très grande difficulté, les prêteurs c'est ce qu'ils regardent. Nous n'avons pas d'aléas sportifs.

Jacques ARCHIMBAUD : Néanmoins la quatrième question de Monsieur c'était qui finance le risque ? En gros, si l'affaire ne marche pas, évidemment quand on entreprend on ne se pose pas toujours la question de la façon dont ça va mal tourner parce que sinon on n'entreprend pas souvent, néanmoins si ça tourne mal, qui paye ?

Paul DE KEERLE : C'est le système de la garantie d'emprunt. Mais de nouveau comme le disent les Anglais, il n'y a pas de collapse, il n'y a pas de faillite, si une année il y a une difficulté financière, c'est le mécanisme de la garantie d'emprunt sur lequel le Conseil général pourra donner plus de détails et plus d'informations sur les mécanismes et la manière dont ça fonctionne, mais j'ai en face de moi l'ensemble des affluences, des chiffres que nous faisons aujourd'hui dans les stades dans lesquels nous jouons, on joue dans 98 % des cas stades pleins, avec très peu d'invitations. Demandez aux gens qui essaient d'acheter des places, ils n'y arrivent jamais, d'ailleurs tout le monde se plaint qu'on ne peut pas acheter de places. On vient de vendre France-Angleterre et France-Irlande, on a vendu pour la partie grand public France-Angleterre en 45 minutes et France-Irlande en 48 heures. C'est notre chance, c'est notre force.

Jacques ARCHIMBAUD : Bien. Donc pas de réponse complémentaire ? Donc on va passer à la deuxième partie de ce débat à travers la projection d'un petit film qui porte sur la double question d'un territoire avec son stade ou d'un stade et son territoire, et de la concurrence et de la complémentarité des équipements en Île-de-France qui vont permettre une nouvelle vague d'interpellations.

Donc petit film et ensuite la parole sera donnée à Monsieur Braouezec qui est le président de Plaine Commune et qui donnera son point de vue sur tous ces sujets.

(Projection d'un petit film)

Jacques ARCHIMBAUD : A la suite de ce petit reportage sur des questions proposées par des experts, des acteurs associatifs, des questions se posent, on va essayer d'y répondre.

Danielle, tu animes cette partie, la parole est à toi.

Danielle DESGUEES, membre de la CPDP : Mesdames et Messieurs nous entrons dans cette deuxième phase de cette soirée de débat, de cette thématique qui porte sur un grand stade et son territoire, cette approche territoriale et puis dans un second temps, complémentarité et concurrence des équipements en Île-de-France. Nous remercions Patrick Braouezec qui a accepté d'être grand témoin de cette soirée, qui va donc nous faire partager son expérience dans un premier temps, puis nous aurons une vision plus métropolitaine avec Martin Citarella qui nous éclairera avec son approche d'aménageur.

Donc Patrick Braouezec, merci de nous rejoindre. Président de Plaine Commune, vous avez en 1998, en tant que député-maire du territoire, accompagné l'implantation de cet équipement luxueux, implanté sur un territoire avec une population modeste. Ce qui nous intéresse c'est cette expérience d'intégration d'un tel équipement, qu'est-ce que ça veut dire, comment est-ce que ça s'assemble avec les besoins et les attentes particulières des habitants ? question qui a déjà été posée dans le précédent débat, c'est évidemment pour nous une question de fond, importante et donc c'est vraiment la question de l'articulation du territoire qui nous importe, qu'est-ce que vous pouvez nous expliquer aussi sur la façon d'intégrer les acteurs, les acteurs du territoire mais aussi les acteurs futurs que vous deviez anticiper, et puis votre recul, quinze ans plus tard, qu'est-ce que vous pouvez nous en dire ?

Merci beaucoup, donc vous avez 15 minutes pour nous en parler, puis nous proposerons à la maîtrise d'ouvrage 5 minutes si elle le souhaite éventuellement en complément, puis nous donnerons la parole à la salle ensuite.

Merci infiniment.

Patrick BRAOUZEC, Président de Plaine Commune, ancien député Maire de Saint-Denis : Merci et d'abord bonjour à chacune et chacun d'entre vous. Pour tout vous dire, j'ai hésité à être grand témoin en disant toutes les ficelles que je vais donner, ça va servir à d'autres, et puis, on joue le jeu.

D'abord pour bien comprendre ce qui s'est passé au milieu des années 90 sur ce territoire, il faut peut-être revenir un peu en arrière et se rendre compte de l'état dans lequel était le territoire de la Plaine Saint-Denis au milieu des années 80 puisque entre le milieu des années 60 et le milieu des années 80, nous avons perdu un peu plus de 20 000 emplois, laissant des grandes friches urbaines, des traumatismes urbains et des traumatismes humains.

Au milieu des années 80, nos prédécesseurs, et puis même quelques-uns d'entre nous puisque nous étions déjà un peu de la partie, mais à l'époque je n'étais pas maire de Saint-Denis, ont décidé de tourner la page, ils ont dit pour cette terre industrielle, l'histoire est définitivement close, il faut sans doute passer à autre chose. Nous avons travaillé avec un certain nombre d'architectes, ça m'a fait plaisir de voir Nathan Starkman il était à l'APUR à l'époque et on travaillait déjà beaucoup avec lui, mais avec Pierre Riboulet, avec Christian Devillers, avec Yves Lion, avec Philippe Robert, on a travaillé sur un projet urbain qui s'étendait sur les 700 ha de la Plaine-Saint-Denis.

Ce projet urbain, on l'a bouclé au début des années 90, il avait pour philosophie d'abord de créer un territoire qui retrouve toutes les fonctions humaines donc à la fois du logement, de l'emploi dans sa diversité, des équipements publics, des grands espaces publics, de la

formation, etc. Puis, deuxième grand parti pris, c'était de refaire de la ville avec un urbanisme de sol et non pas de dalle pour rompre avec ce qui s'était passé dans les années 70 avec cet urbanisme de dalle. Mais comme vous le savez, 90-92, c'était la première grande crise et donc peu de moyens pour mettre en réalisation ce projet urbain. Puis en 1993, on est interpellé par le nouveau gouvernement pour savoir si l'hypothèse de l'implantation du Grand stade était quelque chose dont on voulait bien parler. On répond « oui, on voulait bien en parler ». Et finalement, on interroge cette implantation à partir du projet urbain que nous avons élaboré, c'est-à-dire que ce stade vient s'intégrer dans un projet. Pour qu'il s'intègre dans un projet, on pose un certain nombre de conditions, des conditions à la fois urbaines mais aussi des conditions sociales pour son intégration. Les conditions urbaines étaient essentiellement liées aux transports en commun, les deux gares RER B et RER D, le prolongement de la ligne 13 du métro et à la réalisation d'un certain nombre d'espaces publics de qualité, le franchissement du canal pour relier un quartier populaire, les Francs-Moisins à ce quartier de renouveau économique, en tout cas c'est comme ça qu'on l'envisageait, et des conditions sociales en disant d'emblée qu'il devrait être aussi vecteur d'inclusion, d'insertion, de formation et d'emploi local.

Ces conditions, après des allers-retours avec le Premier Ministre, Monsieur Balladur, sont acceptées, puis le choix est fait pour l'implantation du stade à Saint-Denis. Et comme l'a rappelé précédemment Roland Legros, ce n'est même pas en 1995 qu'on lance le comité de suivi du Grand stade, c'est dès 1993 puisque dès la décision d'implantation du Grand stade, on se dit qu'on ne peut pas ne pas travailler avec tous ceux qui auront à en subir les avantages et les inconvénients. C'est une des premières leçons qu'il faut tirer alors bien évidemment vous, vous êtes dans un cas de figure vous n'avez pas de riverains, pour le moment, mais il est possible que des riverains arrivent avant le stade. Ou peut-être y a-t-il des riverains qui ne sont pas très loin non plus ? Donc le premier conseil que je vous donnerais, je parle au conditionnel présent, c'est de créer les conditions pour que tous ceux qui peuvent être peu ou prou intéressés par la construction de ce stade soient impliqués dans l'aventure. Nous, on se félicite que 20 ans après, ce comité de suivi se soit transformé en association de riverains, avec des cas de figure très différents, il y a des locataires, des propriétaires, des associations d'environnement etc. Et c'est vrai que l'ensemble des parties prenantes dans la construction de ce stade ont joué le jeu, à la fois bien sûr les bâtisseurs du stade mais aussi les représentants de la DDE, de la RATP, de la SNCF qui se sont livrés à cette pratique de démocratie participative qui, je pense, a été aussi une des clés de la réussite. Si nous n'avions pas fait ceci, je pense que le stade n'aurait pas été aussi bien intégré, il ne se serait pas intégré dans la ville de la même façon.

Il y a eu ensuite la phase chantier bien sûr et pendant cette phase chantier, c'est 1 000 personnes, sur le stade mais aussi sur toutes les infrastructures qui se sont construites dans le même temps, c'est 1 000 personnes qui ont trouvé ou retrouvé le chemin de l'emploi et c'était pour nous une première satisfaction.

Il y a eu ensuite la coupe du monde, avec le résultat, l'équipe de France, la cerise sur le gâteau et c'est peut-être là qu'on ne se rend pas compte de tous les effets levier de ce stade mais quand le 12 juillet au soir - non le 12 au soir, nous étions dans l'euphorie et pas en état de réfléchir, le 13 on se reposait, le 14 c'était férié - mais le 15 juillet au matin, on a commencé à réfléchir au sein de la ville de Saint-Denis en se disant le stade est là, ça a

marché, et ce qu'il va être vecteur de développement économique, on le pense, est-ce que ce développement économique on le garde pour nous, Saint-Denis ou est-ce qu'on réfléchit pour le faire partager sur un quartier de territoire plus large ? On interroge les 9 autres villes de l'arrondissement de Saint-Denis pour savoir s'ils sont partants pour travailler sur une charte, un projet qui va se concrétiser par une charte, un projet d'aménagement et de développement de l'ensemble du territoire. De juillet 1998 à juin 1999, on va y travailler, cette charte va être validée par l'ensemble des conseils municipaux des 10 villes puisqu'il y avait à l'époque Pantin qui était aussi dans le périmètre et au 1er janvier 2000 on crée une communauté de communes d'abord, avec 5 villes, puis avec les 9 villes qui composent aujourd'hui la communauté d'agglomération.

Mais on avait bien créé les conditions d'une vision plus large finalement, d'une appropriation du stade par autre chose que la ville de Saint-Denis et il était important pour nous de faire en sorte que ce stade soit celui de toute cette banlieue nord. Pour la petite histoire, je ne l'ai pas dit tout à l'heure, des territoires comme le nôtre était par le passé plus le réceptacle de ce que ne voulait pas la Ville de Paris intra-muros que le lieu d'implantation d'un équipement prestigieux. Il ne faut pas oublier que les pavés de Paris étaient stockés à la Plaine, à part en mai 68 où ça a pu avoir quelques avantages, le reste du temps moins, et il ne faut pas oublier qu'encore aujourd'hui, du centre-ville d'Aubervilliers partent toutes les bennes à ordures de la Ville de Paris donc dès 4 heures du matin, la myriade de bennes à ordures de Paris partent de ce centre-ville d'Aubervilliers et il y en a d'autres.

Ça a été pour nos populations une marque de respect, ils ont retrouvé une certaine dignité, ils étaient dignes d'accueillir un équipement à vocation nationale et internationale, et ce n'était pas rien. Mais il est évident que si ce n'avait été que cela ça aurait été très éphémère et on le voit bien d'ailleurs, on est aujourd'hui assez loin de l'image de la victoire des black-blanc-beur dans notre XXI^e siècle naissant. Alors pendant cette période de construction du stade de 1995 à 1997 et même dans sa première année, on a vu quelques promoteurs, investisseurs, partenaires économiques, s'intéresser d'un peu plus près à Saint-Denis et au territoire, mais ils ne venaient pas encore se poser. Il a fallu attendre une année quand ce stade a trouvé son rythme de croisière et qu'il a fait la démonstration qu'au-delà de grands événements il fonctionnait, il était d'abord respecté et il suscitait beaucoup de désir, d'envie et qu'on avait eu la malchance, mais qui devenait une chance, d'avoir eu énormément de terrains disponibles sur un territoire, et là il faut bien le mesurer par rapport à l'autre cas qui est celui d'Évry ou de Ris-Orangis, entre La Défense, Roissy et Paris. Assez rapidement, un certain nombre d'entreprises ont pensé que ça pouvait être un bon lieu d'implantation, très proche de Paris mais sans entrer dans Paris et sans avoir les avatars des embouteillages ou des transports en commun, proche de Roissy, proche de La Défense et c'est ainsi que entre 2000 et aujourd'hui, en 13 ans, 28 000 emplois sont venus s'installer sur ce territoire et bien évidemment ça a généré un nouveau dynamisme économique de l'ensemble du territoire au-delà de Saint-Denis puisque aujourd'hui c'est Aubervilliers mais c'est aussi Saint-Ouen, La Courneuve qui sont impactées par des arrivées d'entreprises assez importantes. J'étais au SIMI cet après-midi où on présentait le projet d'implantation du pôle fiduciaire de la Banque de France sur les anciens terrains Babcock de La Courneuve et c'est encore pour nous une source de fierté d'accueillir ce pôle fiduciaire qui est une des chevilles ouvrières de ce qui se passe au niveau financier en France.

On est dans cette étape-là, il est certain que ce stade a été un moteur, et j'en terminerai là, en tout cas un élément déclenchant, je ne dis pas que sans le stade, ce développement n'aurait pas eu lieu, je pense qu'il se serait fait mais il aurait mis plus de temps. Je pense qu'on a réussi, au moment où la négociation s'est passée, à mettre dans le paquet du stade l'ensemble des réalisations de transports en commun dont nous avons besoin, la couverture de l'autoroute qui avait été, au début des années 60, une saignée dans cette voie royale qui reliait la cité des rois morts et le centre de Paris, cité des rois morts mais du peuple vivant bien évidemment, donc ça a été vraiment un levier important. Je pense que ça nous a permis de booster et d'accélérer l'histoire et notamment parce que nous étions dans un timing serré, rappelons-nous, décision d'implantation du stade 1993, début du chantier le 2 mai 1995, livraison le 27 novembre 1997 premier match avec les constructeurs du stade et le Variété club et premier match officiel au mois de janvier 1998.

Dans le même temps, réalisation aussi des équipements dont nous avons besoin. Donc c'est important de bien relier et d'être très exigeants sur le fait d'avoir le stade bien sûr, mais aussi toutes les infrastructures nécessaires à son bon fonctionnement. Deux ans et demi pour les deux gares, la couverture de l'autoroute, la réalisation de mails suffisamment généreux pour permettre au public d'aller des gares de RER jusqu'au stade d'une manière confortable, le franchissement du canal que j'évoquais, le prolongement de la ligne du métro jusqu'à l'université, tout ceci a été pour nous bien évidemment un déclencheur de renouveau économique.

Danielle DESGUEES : Merci infiniment, Monsieur le président de nous avoir apporté cet éclairage. On va maintenant passer aux questions.

(commentaires hors micro de M. Archimbaud).

Ah oui, pardon, je vais proposer à la maîtrise d'ouvrage, si elle le souhaite, un petit complément de quelques minutes. Elle le souhaite !

Francis CHOUAT, Maire d'Evry, Président de la communauté d'agglomération Evry centre Essonne : D'abord, je voulais remercier sincèrement la CNDP naturellement et Patrick Braouezec pour sa présence, et pour ce qu'il vient de dire, car ça éclaire des traits communs dans une démarche et en même temps des spécificités fortes tant du point de vue urbain que de l'histoire des territoires et aussi de l'engagement des partenaires publics en particulier, et en particulier celui de l'État. Il se trouve, et je ne suis pas là pour vous raconter ma vie, qu'une partie de cette histoire, je l'ai connue comme citoyen de Saint-Denis, puisque j'habitais ici même, et d'ailleurs une partie de ma famille continue d'y habiter. D'ailleurs, elle bénéficie du booster du stade par le développement de Plaine Commune, puisque ma fille habite à côté du Stade de France. J'ai connu une partie des débats, y compris ceux qui ont animé les élus à l'époque, Patrick n'était pas encore maire, son prédécesseur n'était pas tout à fait sur la même position, et ensuite l'ensemble des acteurs politiques et sociaux ont rejoint la démarche que vient d'expliquer Patrick. Je peux d'ailleurs attester que tout ce qu'il a dit sur la genèse, pour l'avoir en partie vécue, est tout à fait exact. Ici même, il y avait depuis très longtemps un syndicat qui s'appelait « Plaine renaissance », qui a donné au fond naissance à toute l'histoire qu'il vient de raconter.

Ce que je veux retenir, c'est - et j'en termine - les deux choses suivantes : d'abord, incontestablement un tel équipement est un facteur accélérateur non pas à celui qui fait tout, mais un facteur accélérateur. La différence entre nos deux territoires, c'est qu'il y a une reconversion industrielle, une reconversion urbaine, une reconversion humaine d'un côté ; il y a de la friche foncière à valoriser à 25 km de Paris de l'autre. Mais, il y a la même articulation à trouver entre la réussite d'un équipement, la façon dont il génère de la vie et le fait qu'il est absolument indispensable de faire en sorte que l'on réfléchisse le plus en amont possible à ce qui fait qu'un équipement n'est pas planté quelque part, mais est un élément de vie qui, par interaction avec les autres aménagements, permet de le faire. La deuxième chose que je veux dire, c'est que je connais les débats et les interrogations qui peuvent exister, ce n'est pas le sujet de ce soir, mais c'est toujours sous-jacent, sur la compétition des équipements.

(commentaire de M. Archimbaud : c'est la deuxième partie).

Je n'interviendrai plus. Je suis d'ailleurs un tout petit peu surpris que ces questions se posent, indépendamment du fait que tout le monde semble satisfait, qu'il y ait aujourd'hui de manière récurrente la possibilité d'imaginer la candidature du Grand Paris aux jeux olympiques de 2024. Je me souviens de l'ampleur des équipements qui étaient prévus pour la candidature en 1998, je pense donc que pour tout le monde cette perspective doit être plutôt prise de manière positive. Et ce par quoi je veux conclure, c'est qu'il y a quelque chose qui est ici acquis, qui n'était pas donné d'avance, et qui est aujourd'hui acquis : c'est l'attractivité du territoire, liée en partie à sa géographie, proche de Paris, de Roissy et de la défense, mais l'attractivité du territoire qui est quelque chose d'irréversible. Je ne peux pas imaginer que les sièges qui viennent s'implanter sur la Plaine Commune ou sur Saint-Ouen ou sur Aubervilliers - et on connaît les possibilités de développement d'Aubervilliers - on se dit « ah ben non, s'il y a un stade à Ris-Orangis, on va plutôt aller sur Ris-Orangis ». Donc, je dis cela parce que la question de la complémentarité du fonctionnement de la viabilité d'un équipement sportif, on va y arriver, mais il y a quelque chose qui est très important et qui fait d'ailleurs qu'on est ici (et qu'on est ici avec plaisir), et moi doublement parce que je reviens sur un territoire que j'ai bien connu, c'est que la démonstration est faite que lorsqu'il y a des acteurs publics et des acteurs privés qui portent un projet, cela peut réussir et au plan sportif et au plan événementiel et au plan urbain et au plan humain.

Danielle DEGUEES : Merci Monsieur le président, merci Patrick Braouezec pour cette concision et cet éclairage qui nous donne les moyens de penser des choses à partir d'un territoire où il y a effectivement des choses qui se passent, il y a des habitants, il y a un certain nombre de problématiques. Donc, Mesdames et Messieurs, vous avez la parole. Cette première partie concerne bien cette question de l'articulation des territoires. Dans un deuxième temps, on abordera, ce que M. le président vient de soulever, c'est-à-dire cette question de la complémentarité sur un territoire, cette vision plus globale. Madame, Monsieur, c'est l'un ou l'autre, ensemble !

Bernard LOUP, Président de Val-d'Oise Environnement, Vice-président d'Ile-de-France Environnement : Je tiens d'abord... pour la fédération de rugby, on est aussi association loi 1901, je constate que dans le sport on a davantage de moyens que dans l'environnement. Nous sommes aussi association loi 1901, on n'est pas au même niveau. Je tiens à remercier d'abord la Commission particulière de débat public d'avoir organisé une réunion sur ce

projet de grand stade à Saint-Denis, en dehors du territoire, et d'avoir prévu d'en organiser une également à Toulouse. Sur un projet voisin, sur lequel je reviendrai tout à l'heure, et dont le porteur de projet est présent dans la salle, on vient d'avoir une concertation organisée par l'EPA Plaine de France où la concertation, toutes les réunions se sont déroulées dans la seule ville de Gonesse, la seule ville où doit se tenir le projet, mais qui fera l'objet – on est en retard - d'un débat public plus tardivement, mais par contre on est en avance, le projet dont je parle sur le territoire de Gonesse « Europa City » d'un centre commercial a déjà choisi l'architecte qui portera le projet architectural, je vois que vous, vous tenez le débat public avant de choisir votre architecte, c'est peut-être mieux.

Par rapport à ce qui a été dit sur le territoire, pourquoi je suis là ? Je suis là du Val-d'Oise, et sur le Val-d'Oise beaucoup d'élus et peut être le maire de la commune d'Evry, ce que j'appelle le complexe du Stade de France, et je remercie Patrick Braouezec d'avoir été assez réaliste sur l'impact du Stade de France sur le développement de la Plaine-Saint-Denis. Je pense qu'il n'y a pas de miracle du Stade de France, il y avait effectivement des conditions de désindustrialisation, et j'en sais quelque chose puisque j'ai travaillé et habité à Saint-Denis. Je crois que la réussite n'est certainement pas la même, et nous étions beaucoup à habiter et à travailler à Saint-Denis, ou à habiter proches de ceux de Saint-Denis. Je ne suis pas sûr que le réaménagement de la Plaine-Saint-Denis ait le même résultat et qu'il y ait autant d'habitants et d'habitantes qui habitent et qui travaillent à Saint-Denis, où qui habitent proches de Saint-Denis, je pense qu'on a saturé beaucoup aussi les moyens de transport, et le projet du grand stade saturera également les moyens de transport, comme les projets que l'on a sur le grand Roissy (tout est grand en ce moment : Grand Roissy, Grand Paris, Grand Stade) satureront les moyens de transport, et les salariés subiront, il n'y aura pas la rénovation qu'on attend, l'amélioration, la remise en état et les retards continueront.

Danielle DESGUEES : Monsieur, je vous demanderai d'être un tout petit peu plus concis.

Bernard LOUP : J'ai regardé de près le projet de la Fédération de rugby, je suis en colère. Le développement durable, c'est l'économie, certes ; c'est l'environnement, certes, mais c'est aussi le social. Et ce qui m'a mis le plus en colère sur votre projet - je dois dire que bien que je sois du pays du rugby, je ne suis pas particulièrement rugby, je ne suis peut-être pas très sportif, même si j'utilise le vélo - c'est ce que vous appelez les hospitalités, j'ai senti par la convention que vous venez signer avec le Stade de France qu'il y a une concurrence. Qui va récupérer cette manne des hospitalités ? J'ignorais ce qui se passait au Stade de France, j'ignorais qu'on pouvait payer 600 € pour une place au Stade de France. Il vous en faut 14 000, et j'ai vu dans votre dossier d'où viennent ces 600 €, d'où viennent ces hospitalités, qui finançait ces hospitalités ? Les entreprises, ça m'étonnerait que ce soit pour la femme de ménage de l'entreprise que sont payées ces hospitalités. Ça veut dire quoi ? Vers quelle société va-t-on ? Quelle société vous voulez nous donner ? Et là, je m'adresse aux jeunes qui sont ici, qui sont étudiants certainement en économie.

Danielle DESGUEES : Monsieur, je suis désolée, mais je voudrais que vous soyez un tout petit peu plus concis.

Bernard LOUP : Je termine, en attendant que le débat s'ouvre, je lisais un article d'un philosophe, dont le titre était : « la transition écologique exige d'en finir avec le culte du PIB ». Je citerai simplement de cet article, ce que disait en 1972, un syndicaliste que je ne

nommerai pas pour éviter toute polémique « viser 5 % de croissance n'a aucun sens », on en est à des zéro et quelques pour cent que l'on vise maintenant, parce que cela occulte ce qui se passe au niveau de la qualité de vie, des conditions de travail et bien sûr de l'environnement. Il propose d'en finir avec l'idéologie de la consommation obsession. Merci.

Danielle DEGUEES : Merci infiniment Monsieur. Est-ce que l'un de vous veut répondre à cette question, et il y a plusieurs questions...

(commentaire de M. Archimbaud hors micro : il n'y a pas de questions, c'est une profession de foi).

Danielle DESGUEES : Non, mais la dernière question sur les hospitalités.

Pierre CAMOU : Je veux bien répondre sur les hospitalités de la société dans laquelle nous vivons, alors que je renégocie justement, puisque je suis fédération française, et si j'ai renégocié, et si je ne suis pas content, c'est que c'est un consortium privé qui prend l'argent. L'argent, je préfère que ce soit pour ma fédération pour les actionnaires qui sont les licenciés et l'ensemble des clubs, parce que tout l'argent que la fédération a est reversé aux clubs. Quand quelqu'un paie, à tort ou à raison, c'est son choix, une place avec tout ce qui va avec 600 €, ça permet de mettre la place gratuite ou à cinq euros aussi. C'est l'économie générale. Si nous nous sommes battus dans cette nouvelle convention, c'est pour financer l'ensemble du rugby. L'actionnaire chez moi, c'est le rugby.

Danielle DESGUEES : Merci Monsieur le président. Il y avait deux questions dans la question des hospitalités, il y avait cette question à laquelle vous répondez en disant qu'il y a des places chères, et puis ça permettra aussi d'avoir des places pas chères ; c'est un élément de réponse et l'autre question qui est aussi : est-ce que ces hospitalités ne prendront pas..., bien sûr celles qui iront à Ris-Orangis n'iront pas au Stade de France ?

Pierre CAMOU : Mais l'hospitalité est liée à un spectacle, elles sont liées au spectacle, où se trouve le spectacle. Actuellement, elles sont – et c'est peut être le fond des débats qu'il y a eu - au Stade de France puisque le spectacle rugby est au Stade de France. Il est évident que si le spectacle rugby va dans un autre stade, elles se trouvent à Marseille quand on y joue, ou à Ris quand on fera l'autre stade.

Danielle DESGUEES : Ce que Monsieur a soulevé, c'est aussi cette question des équilibres après entre les édifices, parce qu'évidemment si ça va à l'un, ça ne va pas à l'autre. Un complément ?

Patrick BRAOUEZEC : Trois remarques rapides par rapport à cette interpellation, la première est sur le syndrome grand stade où le syndrome stade de France. C'est vrai que, et en étant membre de Paris métropole et membre actif et regardant de très près les contrats de développement territorial qui aujourd'hui sont en train d'être élaboré entre les collectivités locales et l'État, on s'aperçoit que beaucoup de ces contrats de développement territorial se fondent sur un équipement sportif. Il va bien falloir quand même qu'on se mette dans la tête que l'équilibre financier de ces équipements sportifs ne pourra tenir que si on en réalise qu'une partie, car le grand dôme de machin, plus le grand truc du sud, plus de machin de..., tout ceci, moi je veux bien qu'on trouve des complémentarités, mais à un moment donné il

va y avoir un peu de concurrence, surtout quand on regarde les business plan d'un certain nombre de ces équipements, c'est assez amusant car tous programment les mêmes artistes. Je connais peu d'artistes qui peuvent jouer 10 fois dans une tournée française, surtout quand c'est dans une tournée européenne, et qu'on prend Madonna et qu'on la fait tourner partout dans l'Île-de-France, c'est du business plan virtuel.

La deuxième remarque, c'est sur un aspect important, cet équilibre entre emploi et habitat, et de renverser cette tendance qui est aujourd'hui très lourde en Île-de-France, et qui a des conséquences en termes d'environnement et en termes de qualité de vie : c'est ce déplacement quotidien entre le lieu de travail et le lieu d'habitation où des gens perdent deux ou trois heures, parfois quatre, dans des déplacements inutiles. Il est vrai, et vous avez eu raison de le souligner, qu'au début des années 60, quand il y avait encore toute cette industrie sur la plaine, les deux tiers de Saint-Denis travaillaient à Saint-Denis, les habitants travaillaient. Hier, on était tombé à 25 %. Aujourd'hui, on est à 38 %. À part Paris, il n'y a aucun autre territoire qui a autant de ratios entre actifs, habitants et travaillant sur le même territoire. Il n'y a que Paris qui fait 50 % (que 50 %). L'objectif que l'on se fixe, c'est de faire en sorte que, au travers de la charte entreprise territoire - et c'est un deuxième travail qu'on a mis en place dans le milieu des années 2000 - les entreprises qui viennent s'installer sur ce territoire embauchent des gens du territoire et que les salariés aient envie d'habiter aussi sur ce territoire. Il faut donc bien avoir en tête qu'autour d'un projet d'aménagement lourd comme celui-ci, important comme celui-ci, il y a tout un travail de suivi. C'est un travail incessant par rapport à cette ambition qui était la nôtre, qui était effectivement une ambition sociale, c'est-à-dire que le développement économique se transforme en développement social, en développement territorial.

Danielle DESGUEES : Merci beaucoup. J'ai vu d'autres mains se lever, Madame devant. Je rappelle : essayons la concision, c'est-à-dire trois minutes. Il y a un petit compteur pour qu'on puisse permettre au plus grand nombre de s'exprimer.

Agnès POPELIN : Toujours au nom de France nature environnement, votre intervention, Monsieur Braouezec, nous interpelle beaucoup et nous intéresse, en termes d'aménagement durable du territoire. Puisque vous avez cité l'exemple de Saint-Denis, et la chance qu'a été le Stade de France, puisqu'il a été conçu dans tout un aménagement de votre territoire, mais notamment par la venue ultérieurement, deux ans après la victoire de l'équipe de France, de sièges sociaux sur le territoire de Saint-Denis. Là, en revanche, quand nous lisons les activités envisagées - alors je sais bien que cela ne dépend pas du grand stade de rugby, de la FFR - il y avait l'État et une commune, là, nous avons une fédération sportive qui a un but : oeuvrer au développement du rugby, oeuvrer au développement de ses ressources et nous avons une communauté d'agglomération. Nous n'avons pas l'État d'ailleurs, à la différence de Saint-Denis.

Quand nous voyons les activités qui sont envisagées, qu'est-ce qui commence ? Rugby, basket, tennis, loisirs, karting, accro branche, divertissement, santé bien-être, club de gym, thalasso, sauna, un hôtel, un village vacances, des snackings aux restaurations, commerces, centre commercial autour du sport et à la fin - mais qu'à la fin - bureaux, en recherche et développement. Quand on voit le plan, nous lisons beaucoup d'espaces dédiés aux sports et à la consommation, via au consumérisme, via des centres commerciaux. Il a été relevé lors de la première réunion du débat public qu'il y a déjà beaucoup de centres commerciaux dans

votre département et beaucoup qui sont en mauvais état tant économique, que leur état, car ils commencent un peu à être obsolètes. La question que nous nous posons est : qu'est-ce que vous offrez comme activités économiques inhérentes propres aux habitants et non pas juste des mouvements pendulaires de consommateurs qui viendraient aux centres commerciaux acheter des meubles, des chaussures de sport et qui en même temps déferaient la consommation qui se fait sur d'autres zones de chalandise. Donc, nous craignons une certaine forme de cannibalisme entre les modèles de développement économique que vous proposez et nous craignons aussi que le grand stade de rugby cannibalise aussi les sources de revenus du Stade de France. Il est bien beau de prévoir des sites avec des concerts, des sites avec des centres commerciaux, mais que deviennent les autres centres commerciaux, que devient le stade de France avec ses spectacles et ses matchs ?

Danielle DESGUEES : Merci Madame, je vais regarder dans la salle s'il y a d'autres questions.

Gérard LISSORGUES, Président de la Chambre de commerce et d'industrie de la Seine Saint-Denis : Alors, je suis assez partagé sur votre projet, parce qu'en tant qu'ancien joueur de rugby, c'est un projet magnifique. On connaît un peu le stade de rugby, quand on a vu vibrer les Murrayfield, les Johannesburg, on sait un peu ce que c'est que le rugby, on voit bien que le Stade de France n'a pas été fait pour ça. À l'issue de la première mêlée, au regard de l'état de la pelouse et on comprend tout de suite que cela ne va pas.

Ceci étant, le Stade de France est un stade de première couronne. Là, on est à Ris-Orangis et Evry, je voudrais vraiment insister sur la notion de transport. Quand on voit les difficultés qu'on a pour relier Roissy, qui est le deuxième aéroport européen, pour relier le parc des expositions de Villepinte, 5 milliards de retombées économiques par an pour la région parisienne, quand on voit ces difficultés qu'on a, moi je vous dis pour un stade de rugby, vous aurez du mal à essayer de trouver les financements, parce que c'est compliqué en ce moment, c'est difficile. Patrick Braouezec l'a bien dit, maintenant le Stade de France a été le catalyseur. Maintenant, on a dépassé ça au niveau de la Plaine-Saint-Denis. En termes de concurrence, vraisemblablement il y aura un peu de concurrence, vous parlez des centres commerciaux, en Seine-Saint-Denis, on est le département qui a le plus de centres commerciaux, il s'en ouvre un tous les jours. On a eu Aéroville, il va s'en ouvrir un autre. À Villeneuve-la-Garenne, il y aura La Bongarde. Résultats des courses, on sait ce que c'est que la concurrence, mais ça ne m'inquiète pas vraiment. Ceci étant, sur le projet lui-même, c'est vraiment un projet magnifique, mais c'est vrai qu'on peut regretter qu'à l'époque on n'ait pas pensé au Stade de France qu'on pouvait jouer au rugby. C'est tout.

Danielle DESGUEES : Merci, Madame au milieu.

Francine BENAÏAN, Saint-Denis : Moi, je ne suis pas une représentante émérite, je suis simplement une mère de famille de Saint-Denis et je voudrais dire qu'il faudrait quand même réaliser, comme vous dites qu'on paye une place pour aller assister à un match de 600 €, il y a des gens qui n'ont pas à manger. D'accord ! Alors il faudrait peut-être retomber les pieds sur terre. Il existe à Saint-Denis des gens qui n'ont rien à manger, qui vont faire les poubelles devant le marché. Alors, je veux bien que l'on aime le rugby, j'adore le rugby, et peut-être que je m'exprime mal, mais il faut quand même réaliser qu'il y a aussi des gens qui sont retraités et qui ont des petites retraites et qui, s'ils n'avaient pas la possibilité de

regarder la télévision, mais ne serait-ce que dans un bar... Je pense qu'on est quand même un petit peu en dehors de la plaque là, car la Seine-Saint-Denis est toujours mise à ras de terre, mais ce qu'on a réalisé, moi ça fait 27 ans que j'habite à Saint-Denis, avant j'habitais à Bobigny, il faut quand même comprendre qu'il y a des gens qui ne mangent pas à leur faim tous les jours. Alors, c'est très bien de faire du rugby, c'est très bien de faire des belles réalisations, ok, mais il faut aussi mettre les pieds dans le plat là où il faut et demander à nos gouvernants de penser à autre chose que laisser crever les gens de faim.

Merci.

Danielle DESGUEES : Merci Madame. C'est une prise de position, ce n'est pas vraiment une question, mais la question des pauvres gens, malheureusement il n'y en a pas qu'à Saint-Denis, nous en sommes bien conscients. Il y a donc plusieurs questions, la question de Madame sur cette question finalement d'implantation et de superposition d'espaces commerciaux, d'une faible cohérence finalement de ces implantations. C'est le questionnement. La question du président de la chambre de commerce qui renvoie à la première couronne, deuxième couronne. Elle ne pose pas une question fondamentale, qui est une question fondamentale, mais qui a été posée par ailleurs. Est-ce que vous voulez bien répondre à ces deux questions, cette question de concurrence entre territoires...

Pierre CAMOU : Je vais juste répondre à l'ancien joueur de rugby et après je te laisse répondre. Il y a la première couronne, la deuxième et il y a tous les autres, avec mon accent qui n'est dans aucune de ces couronnes et qui arrive juste du Sud, et c'est sur la route. Ça peut être intéressant aussi, et nous sommes nombreux à venir avec cet accent et être sur la route. Donc, je parle pour l'emplacement.

Après, sur la question du financement, c'est sûr que c'est la difficulté, on connaît tout à fait l'histoire et c'est sur ça qu'on se bat pour essayer de le boucler, en toute certitude du bouclage, avant de dire le go. Nous sommes dans un débat, on débat et nous sommes aussi dans le débat et dans l'affrontement en interne pour passer toutes les barrières de façon à donner le go définitif et qu'un financement soit bouclé. Je passe ensuite sur le reste à Monsieur Raffalli.

Stéphane RAFFALLI : Il y a d'abord une interprétation lourde, à laquelle il faut qu'on réponde peut-être précisément, et ça renvoie peut-être à l'intervention précédente du monsieur qui préside l'association. Nous, on pense - mais on peut ne pas être d'accord - qu'on peut concilier développement urbain, aménagement, grand projet avec de l'intérêt social. Je pense que les choses ne sont pas antinomiques, je pense qu'elles peuvent être conciliées.

De manière très précise, pour répondre à la dame, le nombre d'emplois attendus, ce n'est pas rien sur un territoire qui est entouré de ZUS. On est en zone urbaine sensible. Je crois qu'on a 6 ou 7 ZUS autour du terrain dont on parle où il y a des taux d'emplois qui ne sont pas suffisants. Vous avez de jeunes gens, des gens moins jeunes aussi, qui n'ont plus d'emploi. Notre objectif, au travers de ce projet, avec notre partenaire qu'est une fédération sportive, c'est de créer une valeur ajoutée qui permettra évidemment un bénéfice direct aux habitants du territoire considéré. On est donc parfaitement dans des logiques de développement durable, son aspect social. Ce qui est attendu précisément, c'est 1 400 emplois pendant la phase de construction, 120 emplois permanents pour l'exploitation, car

en fait il faut une centaine de personnes pour exploiter un stade de 82 000 places. Quand le stade est bien géré, c'est plutôt cette jauge-là qu'il faut attendre. Puis, vous avez près de 1 800 emplois intermittents. Évidemment, on voit bien que ces emplois pourraient correspondre à une sociologie de territoire, qui est celle d'un territoire populaire à faible niveau de qualification. Donc, cela nous intéresse beaucoup. À terme, si l'on arrive à développer sur 5, 10, 15 ans les 130 ha dont on parle, c'est plus de 8 à 10 000 emplois - on n'atteindra certainement pas les 27 000 comme en Seine Saint Denis - mais c'est ça qui est attendu par notre territoire. Donc, on voit bien le bénéfice direct pour les habitants de notre territoire qui se traduira par un emploi, mais ça se traduira aussi par de la fiscalité, et la fiscalité ce n'est pas simplement des sous dans les caisses d'une collectivité, c'est du service public. Avec les 4,5 millions au début de ressources fiscales et les 13,5 millions à terme que nous projetons, on pourra construire des écoles, refaire nos routes, créer des structures petite enfance, créer du service public en fonctionnement, c'est ça qu'on attend de ce grand projet qui a évidemment un caractère humain.

Danielle DESGUEES : Et à la question de France Nature Environnement ?

Stéphane RAFFALLI : La question de France Nature Environnement est une question qui a déjà été posée à Ris-Orangis.

Danielle DESGUEES : Sur les activités, finalement.

Stéphane RAFFALLI : Sur les activités et sur la partie commerciale des activités autour, c'est une question très pertinente, d'autant que notre territoire, on le dit saturé, il y a des zones commerciales très importantes qui structurent notre territoire d'ores et déjà – je pense évidemment au centre urbain d'Évry avec son centre commercial, avec son Agora, qui est près de 100 000 m² de développement commercial, qui est à proximité, à trois kilomètres du stade lui-même ; et puis, vous avez la Croix Blanche, sur un territoire voisin, qui est une autre forme urbaine de développement commercial et qui existe et qui est une ressource très forte, qui est un des poumons économiques du territoire. Notre stratégie de développement autour du stade, évidemment, intègre cette donnée comme une servitude positive et nous veillerons à caler nos développements commerciaux, ce ne seront pas que des développements commerciaux, je pense qu'il y aura une jauge qui n'est pas encore définie, il y aura des développements commerciaux, mais nous penserons à caler notre développement commercial évidemment en fonction de l'existence de ces deux sites qui ont d'ores et déjà une activité qu'il ne faudra pas vampiriser, comme vous le dites. Donc, il y a deux moyens pour ça, c'est sans doute de réfléchir aux enseignes qui viendront s'installer et la gamme qui sera développée à cet endroit. Je pense que si l'on veille à la qualité de gamme, etc., on peut créer une complémentarité plus qu'une concurrence. Il y a un certain nombre d'opérateurs, de spécialistes que nous avons vus dans la phase de compétition territoriale et avec lesquels nous sommes en pourparlers, qui nous disent que c'est tout à fait possible, peut-être pas dans un volume gigantesque, mais dans une jauge bien pensée, bien calée en termes de segment, c'est possible de développer du commerce à cet endroit sans venir heurter ce qui existe déjà à proximité.

Danielle DESGUEES : Merci beaucoup. Monsieur le Président, est-ce que vous voulez conclure très rapidement ?

Patrick BRAOUEZEC : Oui, très rapidement. D'abord, un tout petit rectificatif par rapport à ce qu'a dit Francis tout à l'heure.

J'étais bien maire à l'époque, mais mon prédécesseur était encore conseiller municipal, et c'est vrai qu'il a allumé une bagarre contre le stade, mais bon, il était tout seul.

Deuxième remarque, parce que je ne voudrais pas laisser croire que notre seul objectif, en termes de développement, c'est d'attirer les sièges sociaux sur le territoire, parce qu'on est aussi très lucides. Tout ceci peut être très fragile, et l'économie de marché, on a vu qu'il y avait des hauts, mais il y avait aussi des bas, et donc on est aussi très moteurs, très volontaires, pour développer l'économie sociale et solidaire. Et on est très satisfaits d'avoir signé il y a quelques jours, avec Benoit Hamon, dans le cadre de notre contrat de développement territorial, une convention particulière sur l'économie sociale et solidaire.

Une dernière remarque : je ne peux que comprendre et partager les propos de Stéphane. Je serais maire à Ris-Orangis, je ferais et dirais la même chose, et j'aurais sans doute la même volonté et la même pugnacité. Et ça, c'est tout à fait légitime, de la même façon que ce qu'a dit Francis tout à l'heure. Là où j'ai beaucoup plus d'interrogations – je le dis honnêtement, parce que je ne vais pas pouvoir rester pour la suite, je le dis maintenant –, c'est sur les effets collatéraux, entre deux grands équipements sur lesquels j'ai beaucoup d'interrogations sur leur équilibre financier, à l'un et à l'autre. Et je vous renvoie – je l'ai dit à Jacques et à Daniel – Jean-Claude Bordigoni qui a dirigé la SEM, qui a construit le Stade de France et qui a ensuite dirigé la SEM Plaine Commune Développement vous a envoyé un dossier assez argumenté sur ces questions, et il pose en question, la dernière question, et sans doute que Pierre, tu y répondras : mais pourquoi la Fédération française de rugby n'essaie pas d'être un partenaire économique du Stade de France qui existe et finalement est son écrin de la même façon ? Voilà. Je pense que tu auras l'occasion d'y répondre dans la deuxième partie.

Pierre CAMOU : ...une autre fois.

Danielle DESGUEES : Merci infiniment. On finit cette première partie qui nous a bien montré par les questions et par votre remarque, Madame, que la place des habitants et l'implication des habitants est un point important parce qu'effectivement, ce type d'édifice mérite et nécessite que tout le monde y adhère et y soit impliqué.

Dans cette deuxième partie de la seconde partie, on va aborder ces questions de complémentarité, de concurrence entre les différents équipements en Ile-de-France. Martin Citarella va nous rejoindre.

Vous êtes chargé d'aménagement dans une coordination sportive, (*c'est horrible cette lumière*) vous avez donc une certaine vision de ces équipements, on l'a vu dans le film : il y a des équipements existants, il y en a d'autres en devenir, il y a un certain nombre de projets. Qu'est-ce que ça veut dire à l'échelle de la métropole ? Est-ce que vous pouvez nous donner une vision de cette coordination, et aussi bien sûr, en termes d'impact d'aménagement du territoire ? Comment peut-on regarder tout cela et se projeter ?

Merci infiniment.

Martin CITARELLA, Chargé d'études aménagement du territoire, Comité départemental olympique et sportif de Seine-Saint-Denis (CDOS 93) : Je vais essayer de répondre à vos questions qui sont épineuses, mais auxquelles on peut apporter une réponse.

Déjà, bonsoir à tous. Mesdames, Messieurs les membres de la Commission, Messieurs les maîtres d'ouvrage, Mesdames, Messieurs.

Je vous remercie déjà énormément de me donner la parole lors de ce débat public, et je suis personnellement très satisfait de voir le mouvement olympique, je suis salarié du Comité départemental olympique et sportif de Seine-Saint-Denis, associé à ces travaux de réflexions.

Je remercie Évelyne Ciriegi, Présidente du Comité régional olympique, et administratrice du CNOFS, Comité national olympique, qui m'a suggéré comme intervenant pour cette intervention. C'est très gentil à elle, et je la remercie. Elle est d'ailleurs dans la salle ce soir.

J'aimerais tout d'abord préciser un point. Cette intervention que je vais essayer de faire la plus brève possible sera centrée sur les enjeux d'aménagement du territoire à la lumière des grands projets sportifs existants. N'attendez pas que je vous donne un avis sur l'opportunité ou non de la réalisation du Grand stade. Je suis du Comité départemental olympique de la Seine-Saint-Denis, l'avis sur l'opportunité de réalisation du Grand stade appartient au CDOS de l'Essonne, ou au Comité régional olympique et sportif d'Ile-de-France qui eux sont territorialement compétents.

Si je devais faire un rapide état des lieux de la situation sportive en Ile-de-France, je dirais que nous n'avons pas de pétrole – ça se saurait –, mais beaucoup d'idées. Je m'explique. Malgré une situation globalement déficitaire en matière d'équipements sportifs, il existe un foisonnement de projets d'infrastructures de grande taille : Grand stade de rugby, on y est, Arena 92, du côté de La Défense, les salles couvertes, le Dôme à Sarcelles, le Colisée à Tremblay-en-France et enfin, une infrastructure qui va être inaugurée très prochainement, le Vélodrome national de Saint-Quentin-en Yvelines.

Il n'y a donc pas, c'est un constat que l'on peut faire aujourd'hui, en Ile-de-France, une volonté de concentrer le sport et les activités qui lui sont liées, dans un seul espace. C'est une thématique qui est portée par plusieurs élus, plusieurs territoires et donc, il y a une certaine logique de saupoudrage qui se confirme. Alors, quand on dit saupoudrage, normalement, tout le monde hurle. Là, vous ne hurlez pas trop, mais normalement, tout le monde hurle. Pour ma part, d'un point de vue de la réflexion urbaine, je n'irais pas dire le saupoudrage c'est bon ou c'est mauvais. Si chaque projet apporte une véritable plus-value et une significative amélioration pour la qualité de vie des habitants, la naissance de différents projets dans différents lieux de notre région peut être positive ou négative, mais en tout cas, elle peut être positive.

Prenons un exemple, on en a parlé : dans l'optique de l'organisation d'un grand évènement - il paraît qu'il y en a qui veulent organiser les JO de 2024 en région parisienne - il est intéressant de réfléchir à une candidature non pas de Paris, mais du Grand Paris, c'est-à-dire de la métropole et de toute la région Ile-de-France. Cette option pourrait permettre de réaliser un rééquilibrage territorial des infrastructures de grande taille autour desquelles ou à proximité desquelles on mettrait de véritables quartiers sportifs, autour de pôles tels que

le Grand stade ou tels que le Stade de France. Ces quartiers sportifs seraient reliés entre eux par des infrastructures de transports en commun performantes – pensons au Grand Paris et espérons que ce métro automatique essentiel à notre région se réalise – ou par des réseaux de circulations douces, vélos ou piétons.

Ces différents quartiers ou villages olympiques – si vous voyez où je veux en venir, on n'est peut-être pas obligé de faire un seul village olympique – doivent, pour réussir, comporter quelques caractéristiques de base :

1/ Faire cohabiter de façon durable les habitations ou les services destinés à l'ensemble de la population et les logements ou les hébergements pour les sportifs de passage ou en résidence permanente. Ça, c'est plutôt dans le cadre du village olympique.

2/ Être des lieux attractifs y compris pour ceux qui n'ont pas d'argent à dépenser. Je note la remarque de Madame qui était tout à fait pertinente avant. Y compris pour ceux qui n'ont pas d'argent à dépenser et pour être cela, il faut être des lieux attractifs avec une importante mixité fonctionnelle. En plus des habitations des zones d'activité ou de la grande infrastructure, il est bon que puissent naître autour de ce produit d'appel finalement qui est la grande infrastructure, des équipements sportifs en accès libre. Ça coûte moins cher évidemment que de construire un gymnase ou de construire un autre stade, par exemple, mais qui permettent une initiation et une pratique pour un public très large. Et la gratuité et la disponibilité sont ici des points très importants. Monsieur le Président de la Fédération française de rugby mettait en avant les valeurs de son sport ; la valeur du sport aussi, c'est de s'ouvrir à tous. Et c'est en accueillant tout le monde qu'on s'ouvre à tous. C'est un peu une lapalissade, mais il est normal de la rappeler. Cette ouverture, elle n'est pas pénalisante pour les clubs, parce que j'en entends qui pourraient dire : si je fais des équipements ouverts à tous, je vais perdre des licenciés. Non, vous allez en gagner parce que vous allez gagner des passionnés.

3/ Être inscrit dans un schéma structurant au niveau du quartier ou au niveau de la ville, de l'agglomération, de la région, un schéma structurant de voies de circulations douces, donc piétons, vélos, permettant un accès rapide à des espaces de respiration : parcs, espaces verts, au-delà de l'infrastructure. Cette demande de contact avec la nature est, rappelons-le, l'une des principales motivations des citoyens pour faire du sport. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'IRDS, Institut de recherche et de développement du sport. L'idéal est donc de situer les équipements dans une zone de passage entre la ville dense et les espaces plus verts. Ce coup-là, vous n'êtes pas trop mal lotis.

La prise en compte de ces équipements, de tous ces éléments dans le cadre du projet de Grand stade, de ce que j'ai pu voir, est déjà en partie une réalité. Maintenant, il faut approfondir les travaux dans ce sens et ces points doivent être vraiment respectés. Je ne suis pas là pour vous tirer les oreilles, mais à mon sens, ils doivent être respectés à la lettre. Le seul petit doute peut-être sur la pelouse, cette pelouse extérieure occupe beaucoup d'espace, je ne sais pas, peut-être avec un synthétique, on aurait pu faire autre chose, mais ça, c'est une petite considération personnelle, je me devais cette méchanceté parce que parmi les grandes nations de foot, vous avez oublié l'Italie, et je suis Italien, donc... je me devais de vous torpiller, mais c'est gentiment ! C'est plutôt sympathique, rassurez-vous.

La réussite des projets des grandes infrastructures passe, comme l'a affirmé en son temps le Président de la Commission Grands stades, cette fois-ci football de l'Euro 2016, Philippe Séguin, par une certaine multi modalité. Nos grandes enceintes doivent penser à attirer Lady Gaga tout autant que Franck Ribéry, c'est important, et on l'a dit. Si l'on se place dans une logique durable, il est toutefois bon de ne pas s'arrêter à l'évènementiel. Les équipements de proximité, autour des grands sites sportifs, comme je viens de le dire, peuvent permettre de créer la rencontre entre les univers culturels et sportifs. À ce sujet, je salue un projet qui est porté ici, sur ce territoire, dans le cadre du Contrat de développement territorial, territoire de la culture et de la création, qui est celui d'implanter près de la future gare Pleyel, un équipement à la fois culturel et sportif. J'espère que tout comme Franck Ribéry et Lady Gaga, Molière et Coubertin pourront y cohabiter harmonieusement.

Bien que n'étant pas hostile par principe, je viens de vous le dire, au saupoudrage – je ne suis ni hostile ni favorable, c'est un état de fait – il est nécessaire d'encadrer cette logique. Je suis par exemple là pour vous rappeler qu'il faut l'encadrer de deux façons. D'un point de vue sportif et d'un point de vue plus général.

D'un point de vue sportif, je reprendrais les mots du sociologue Gérard Baslé, il est important de s'imprégner de la réalité sportive du territoire. Les grandes infrastructures doivent avoir un lien avec les grands clubs de l'espace géographique concerné. Un grand club n'est pas forcément un club sportivement performant et riche, mais plutôt un club historiquement implanté, dont l'utilité sociale est globalement reconnue par la population, les collectivités et les instances sportives. Cela signifie qu'un projet tel que le Grand stade doit faire une place aux clubs phares de son territoire.

À cette nécessaire cohérence sportive, et je vais lentement vers ma fin, doit s'ajouter une logique d'aménagement pleinement intégré. On peut me reprocher une relative langue de bois : au début, j'ai dit, je suis CDOS, je ne me mouille pas trop. Là, je vais essayer de me mouiller un peu plus et je vais donc devant cette Commission du Débat Public proposer une modification de l'organisation des débats autour des infrastructures sportives franciliennes.

Le Grand stade de rugby, avec l'ensemble des projets structurants, ne doit pas être débattu de façon isolée. Il doit être débattu dans le cadre d'un projet régional. Les conclusions du présent débat, et ce n'est pas la faute de la Commission, c'est inhérent même au débat, elles seront forcément incomplètes. En Ile-de-France, les projets doivent être pensés les uns par rapport aux autres, parce qu'on est tous dans le même bateau. Si on est candidat un jour aux Jeux olympiques, c'est le Grand Paris qui est candidat, Ivry, ça ne va pas dire grand-chose à quelqu'un qui habite à Singapour ! Par contre, le Grand Paris, c'est une image plus porteuse. Je suis désolé de le dire, mais c'est une réalité aussi.

Ce travail de cohérence globale régionale est absolument nécessaire, et pour cela, il faut recueillir les avis des sportifs, mais aussi des non-sportifs, des urbanistes, des économistes et des experts de la culture. Je souhaite qu'ils établissent ensemble un cadre de référence pour financer – c'est important tout de même – et construire le sport de demain. Il est donc à l'avenir souhaitable que le financement ou l'aide publique à la réalisation de grands projets, soit conditionné à la compatibilité avec la cohérence d'ensemble définie en concertation. Vous allez me dire, il y a le SDRIF, mais on peut faire un peu mieux que le SDRIF. Il existe une

conférence régionale du sport aujourd'hui, je pense que son renfort par la consultation intensifiée d'acteurs de l'aménagement et/ou du développement est une voie intéressante.

Je me permets, après avoir monté un peu les crocs, de redevenir gentil. Je souhaite très sincèrement remercier cette Commission qui a permis à un acteur sportif de venir s'exprimer sur une notion d'aménagement du territoire, en l'occurrence autour d'un stade. C'est un exemple qui doit être généralisé à toutes les consultations publiques, quel que soit leur objet, et pas forcément que sur les stades, car il suffit de chausser ses crampons, de gratter un peu le sol, pour s'apercevoir que le sport est partout.

Merci beaucoup pour votre attention.

Danielle DESGUEES : Merci Martin Citarella. Merci infiniment pour cet éclairage en termes d'aménagement. On va pouvoir entendre vos questions, Mesdames et Messieurs, sur cette partie qui touche précisément la complémentarité des équipements.

Qui se lance ? Vous les avez complètement impressionnés, ils n'osent plus intervenir !

François TCHEKEMIAN : On touche un peu au point central de notre conversation. J'aimerais avoir la réponse, voilà, c'est la question qui se pose et c'est pour ça que la Commission Nationale du Débat Public s'est bien posée à Saint-Denis : est-ce que les deux stades sont viables ensemble ? C'est-à-dire, est-il possible que le Grand stade de rugby puisse fonctionner avec l'ensemble des matchs du XV de France sans que le Stade de France, aujourd'hui, n'en pâtisse, et soit condamné soit au déficit, soit à des conséquences plus graves ? C'est une première question, c'est sur la question sportive.

Sur la question plus générale du remplissage de ces équipements, c'est vrai qu'il y a des questions : quelle est la place des grands clubs franciliens de rugby au sein de ce futur Grand stade de rugby, à partir du moment où d'autres stades sont en train d'ouvrir : on a cité Jean-Bouin, on a cité l'Arena 92.

Et enfin, concernant les grands spectacles musicaux qui peuvent avoir lieu dans ces grands stades, les propos qui sont ceux de Patrick Braouezec sont vrais, c'est-à-dire l'incapacité pour de grands artistes internationaux ou nationaux, ils se comptent sur les doigts d'une main ceux qui sont capables de remplir un stade de 80 000 personnes, ont-ils la capacité aujourd'hui de permettre la viabilité financière des deux équipements puisque vous avez estimé de votre côté six spectacles supplémentaires en plus des onze matchs, c'est le plan que vous nous avez présenté. Aujourd'hui, au Stade de France, c'est bien plus que ça. Donc, ça signifie que la viabilité financière d'un stade comme le Stade de France suppose beaucoup plus que six spectacles. Est-ce une base réaliste de se limiter à six spectacles seulement ? Avec en plus une donnée complémentaire – et j'en finirai là – c'est que le paysage des stades en France a beaucoup évolué avec ceux de l'Euro, parce qu'aujourd'hui, sur les plus de 50 000, on avait auparavant le stade de France et le stade Vélodrome. Demain, c'est-à-dire à l'horizon de deux ans, nous avons Lille, à proximité, qui offre aussi un toit couvert, nous avons Lyon qui va augmenter sa capacité et puis Marseille qui va également augmenter sa capacité. À un moment, il y a peut-être un trop-plein pour accueillir l'ensemble des animations de spectacles. C'est une question ouverte sur laquelle j'aimerais avoir votre analyse. Et je pense que c'est aussi une question centrale dans le débat qui est le nôtre parce

que je ne crois pas qu'il y ait forcément l'idée qu'un territoire doit être rival avec un autre, mais c'est une question générale d'économie, je dirais, de votre projet, d'économie du Stade de France et plus généralement, de l'économie de l'ensemble des stades et des investissements publics en France.

Danielle DESGUEES : D'accord. Merci infiniment.

Martin CITARELLA : Une petite précision, je suis désolé, je laisse la parole tout de suite aux représentants de la maîtrise d'ouvrage, mais juste, par rapport à votre question, je voulais préciser quelque chose.

Toutes les questions que vous venez de poser, elles sont très justes, mais les réponses, vous ne les trouvez pas en analysant un seul projet. Vous avez cité... ce qui est important, c'est qu'il y ait une prise de conscience sur l'aménagement sportif en Ile-de-France et cette prise de conscience, elle pourrait avoir lieu, par exemple, autour, pourquoi pas, de la candidature aux Jeux olympiques en 2024. Mais ce n'est pas obligé. J'ai envie de dire, ce foisonnement de projets lui-même doit déjà poser question et doit faire réfléchir les instances régionales en disant : maintenant, on a besoin de définir une cohérence. Ce qui compte dans les financements, ce n'est pas seulement la quantité, c'est la qualité, donc dans le critère de financement, je pense que ce qui est intéressant, c'est de voir : est-ce que mes équipements sportifs, quels qu'ils soient, répondent à un critère de développement général de la région, qu'il soit économique, social ou environnemental, mais ce critère doit être pour l'ensemble d'un espace et d'un espace cohérent comme la métropole de Paris ou la région Ile-de-France. Ça dépend, mais on est quand même dans des espaces qui se rejoignent.

C'était juste un point, je laisse la maîtrise d'ouvrage qui sera sûrement plus compétente que moi pour être plus précise.

Danielle DESGUEES : Merci de nous rappeler cette nécessaire vision globale, métropolitaine. Monsieur Camou, vous voulez répondre.

Pierre CAMOU : Répondre d'abord pour dire que le projet, j'ai d'abord présenté à Monsieur Denis Masegla avant tout le monde, et à tout le Comité olympique, je travaille en cohérence avec eux.

Je vais laisser Paul répondre à une partie des questions, mais je vais vous répondre à la première parce qu'il faut dire les choses. Ce n'est pas un conflit de stades, c'est un conflit de sports. Quand je ne joue pas, c'est que je ne peux pas jouer. Il y a un sport qui passe toujours avant moi, je dois bien avoir ma liberté de jouer pour mon sport, et qu'on m'explique comment et où. Vous avez cité des séries d'enceintes, elles sont toutes payées sur fonds publics de football, et je ne peux pas y jouer. Je ne peux jouer qu'après. Regardez ce qui a été écrit pour France-Ukraine, important pour le football, et je suis très heureux qu'ils aient gagné. Qu'est-ce que nous n'avons pas pris, nous avons abîmé la pelouse. C'était notre faute. Problème, j'ai lu dans la presse ensuite qu'il aurait été très bien que nous jouions trois jours après. Je dois passer après, ce sont des accords internationaux que j'ai, fixés jusqu'en 2019. Les dates, les jours. Est-ce que mon sport est toujours la variable d'ajustements des autres, l'élément essentiel dans le financement du Stade de France puisque j'ai entendu des hauts cris si je parlais, si d'autres partent, on ne se préoccupe pas, mais l'élément juste

secondaire dans la programmation de certains matchs ou l'accusé, il y a un problème de pelouse ? Je l'ai bien lu et je n'ai rien dit, moi, quand contre l'Afrique du Sud, notre buteur, la pelouse s'en va, loupe la pénalité, je n'ai pas accusé qu'on m'avait abimé la pelouse avant. Mais il y a bien un problème de deux sports qui sont devenus d'importance et qui ne peuvent pas, et je n'ai absolument rien comme il peut y avoir à Londres : Wembley qui est au football, Twickenham au rugby. Mais que d'autres sports beaucoup plus importants que moi prennent leurs responsabilités et qu'ils n'attendent pas de la puissance publique ou les financeurs. Moi, je ne fais pas appel à la puissance publique.

Sur les autres chiffres, je laisse Paul répondre.

Paul DE KEERLE : Pour compléter la réponse de Pierre Camou, en termes de calendrier, bien sûr, il y a les calendriers internationaux qui chez nous sont programmés très longtemps à l'avance, donc, on ne peut pas « obliger » les Néo-zélandais ou les Australiens à être dépendants du calendrier de l'équipe de France de football, c'est comme ça, mais c'est la même chose en termes de calendrier national. Tout le monde nous dit en effet, mais pourquoi vous n'allez pas jouer dans les matchs de province, il y a plein de stades qui vont sortir ? Savez-vous quand les calendriers du football sont faits ? Ils sont faits au mois de juin. Nous, on a des tournées internationales à organiser, avec des équipes internationales qui viennent, qui doivent s'organiser. Cela veut dire qu'il faut qu'on attende le mois de juillet pour savoir où on va jouer ? C'est injouable, c'est impensable. Ça, c'était par rapport à l'organisation des calendriers.

Vous avez parlé de club résident. Ce stade, son club résident, c'est l'équipe de France. Si je me positionne au niveau européen, la zone de chalandise de ce club résident équipe de France, c'est Paris et c'est la France. Et Paris est le lieu le mieux organisé pour accueillir l'ensemble de ses supporters.

Vous avez évoqué aussi ce problème de jauge. Il y a beaucoup d'infrastructures sur Paris. On ne peut comparer que des jauges qui sont comparables. Jean-Bouin, est-ce que le XV de France va aller jouer France-Angleterre à Jean-Bouin ? Non. Est-ce que le XV de France va aller jouer à Charléty ? Non plus. Est-ce qu'on va aller à Arena 92 ? Non plus.

Danielle DESGUEES : Pourquoi Arena 92 non plus ?

Paul DE KEERLE : 30 000 places, Madame. Et on a 80 000 personnes qui vont venir. Il y a 50 000 personnes qui pourront venir voir le XV de France. On fait quoi ? Sans parler de la perte de recette, recette qui nous permet de financer l'ensemble des équipes qui se déplacent sur le championnat français. On ne l'a pas dit au cours de cette réunion, mais on a une spécificité, c'est que la fédération finance les déplacements de toutes les équipes, que ce soit une équipe de quatrième série ou que ce soit une équipe de première division nationale, ou que ce soit une équipe de cadets ou de juniors. Et c'est comme ça que le rugby s'est développé. Ça coûte très cher. Donc, on est sur des jauges qui sont différentes.

En termes de spectacles aussi. Lorsqu'un grand artiste fait une tournée internationale, il va soit dans des jauges qui font 20 à 30 000 places, soit il va dans des jauges qui font plus de 50 000. C'est simple à comprendre : lorsque je fais une grande tournée, si je vais dans un grand stade, je ne vais pas avoir une toute petite scène avec très peu d'effets. Donc, je vais

investir beaucoup d'argent pour ma tournée, donc pour le rentabiliser je vais aller dans une grande enceinte. Donc, le Grand stade ne sera jamais concurrent de Bercy. Lorsque je reviens sur le Parc des Princes – je vais faire juste une anecdote –, vous avez dû entendre récemment dans la presse que le Parc des Princes a décidé de ne plus recevoir de concerts ni de rugby. Pourquoi ? Conflit de pelouse. Arsenal, c'est la même chose. Arsenal a refusé des matchs de la coupe du monde 2015 en Angleterre, conflit de pelouse. Manchester aussi. C'est un fait.

L'économie du Stade de France. C'est le dernier point. D'abord, je voudrais tordre le cou à une rumeur que le Stade de France va perdre de l'argent. Ça n'en perd pas. Le ministère du Sport est pénalisé. Je dis bien, le ministère des Sports est pénalisé au travers d'un contrat où en effet est ponctionnée sur son budget une somme importante pour une absence de club résident de football, bien que par contre il reçoive en retour un surplus des bénéfices du Stade de France – ça vient dans son budget –, mais globalement, l'équilibre n'est pas bon. Je vais vous donner quelques chiffres depuis la création du stade.

Pour l'absence de Club résident, le ministère des Sports a été ponctionné de 200 millions depuis le début. En retour, il en a reçu 100 dans son budget, parce que le Stade de France a fait plus de bénéfices que prévu. Les collectivités ont bénéficié d'à peu près 50 millions d'euros de taxes diverses. Quand je dis les collectivités, c'est Conseil régional, Conseil général et État. Mais on oublie de dire que l'État, Bercy qui est un ministère, mais c'est l'État, a pris 50 millions d'impôts sur les sociétés et que Bercy a aussi pris à peu près 70 millions d'euros de différentiel de TVA. Au total, ça fait un net de 72 millions bénéficiaires pour la puissance publique. Alors, vous allez me dire : ils ont payé le stade. Non, l'État n'en a payé que la moitié. Donc aujourd'hui, l'État est propriétaire d'un stade qu'il a payé à moitié, donc ce n'est pas vraiment une mauvaise affaire.

Après, il y a le concessionnaire. Le concessionnaire est une société privée qui est là pour gagner de l'argent, qui a des actionnaires, etc. Le concessionnaire sert « à remonter » de l'activité Stade de France, à peu près 60 millions d'euros de dividendes. Donc, on ne peut pas dire que le Stade de France soit une mauvaise affaire économique. On peut se poser de savoir qui était le moteur de tout ça.

La dernière chose par rapport à l'économie du Stade de France et ce que ça va devenir, sachez que les dettes qui ont servi au financement du stade sont à ce jour entièrement remboursées.

Danielle DESGUEES : Très bien. Merci beaucoup. D'autres personnes veulent participer au débat ? Oui, Madame, à nouveau, allez-y.

Agnès POPELIN : C'est très intéressant. La question que je voulais vous poser, c'était : l'avis du consortium qui s'occupe du Stade de France, parce que si je lis une dépêche AFP du 5 janvier 2012, Philippe Auroy, directeur général du Stade de France, s'inquiète de votre projet et déclare : « *Si la FFR construit un stade, nous crèverons tous les deux.* »

Je ne sais pas quel augure je dois entendre, si c'est vous, vos prévisions ou celles du consortium du Stade de France, mais je pense qu'il manque un interlocuteur pour cette réunion qui aurait été un représentant du Stade de France et qui nous explique les réels

impacts, les réels gains du Stade de France, comme vous les prétendez – je vous crois – et surtout l'impact d'une concurrence d'un stade dans le territoire francilien. Parce qu'on ne peut quand même pas, je pense vraiment que Monsieur a relevé l'Arena 92, ce qui se fait, le Parc des Princes... parlons-en : le Parc des Princes, vous parlez de l'absence de spectacles, non pas une volonté du Qatar ou de la ville de Paris que je connais très, très bien parce que je fais partie de l'association des riverains du stade du Parc des Princes, donc, il y a eu une charte autour du Parc des Princes qui a été signée en 2003, qui n'a jamais été ensuite vraiment respectée, mais il y a un point qui a été respecté, non pas par la volonté des occupants du Parc des Princes, mais grâce à la justice. La justice a respecté le droit au sommeil des riverains, et oblige tout occupant du Parc des Princes, du stade du Parc des Princes, le Parc des Princes est un quartier, à ne faire que trois spectacles par an. Ils peuvent faire – ce que je ne souhaite pas pour vous – comme à Charléty, des brocantes pour rentabiliser, mais ils ont le droit de ne faire que trois concerts par an.

C'est pour ça que les Qataris ont dans la CODP – je viens de lire le contrat – les Qataris prévoient de continuer, de perpétuer à organiser trois grands concerts par an. Ce n'est pas du tout refusé, je vous le signale, ça va être voté lundi ou mardi au Conseil de Paris. Il y aura toujours des concerts en plein air, certes, mais je crois qu'à la conférence de presse on a vu, et plusieurs journalistes se sont interrogés, il y a une espèce de velum qui est apparu au-dessus de stade du Parc des Princes, donc il y a peut-être une éventualité à couvrir ce stade et il y a une question que je me pose : pourquoi ne peut-on pas couvrir d'un velum le Stade de France de Saint-Denis ? À ce moment-là, ça arrangerait tout le monde, et je pense que pour des pelouses, on pourrait trouver, comme au Parc des Princes encore une fois, une pelouse à la fois synthétique naturelle qui permettrait un usage assez intensif. Autrefois, je voyais les matchs au Parc des Princes, dans les virages, je voyais les matchs de rugby. Il y avait une cohabitation rugby et foot. Pourquoi maintenant toutes les fédérations ont ce réflexe un peu égocentrique de dire : moi, je ne gagne pas assez, moi, je veux la part du gâteau, moi je veux que mon stade. Ce serait bien qu'un jour il y ait une cohabitation.

Danielle DESGUEES : Merci beaucoup, Madame. Je reprends la dernière question qu'a posée Patrick Braouezec en partant, qui recoupe un peu cette question. Pour nous, il est évidemment hors de question de faire une confrontation stade de rugby et Stade de France. Ce n'était pas du tout l'enjeu pour nous. L'enjeu, c'est de pouvoir lever un certain nombre de questions autour de. La question est finalement : y a-t-il assez de clients pour tous ces stades ? Est-ce que ça peut se rentabiliser à tous égards ? Et effectivement, est-ce que l'ensemble de tout ça a un rapport pour les habitants et un rapport pour les territoires ? Et que finalement, on a un impact social, culturel, économique qui est pertinent. Effectivement, la question de Patrick Braouezec en conclusion, il a fait référence je crois à l'ancien directeur de la SEM du Stade de France, et dont il a dit que dans un document qu'il vient de produire, il interrogerait finalement la FFR sur la question de pourquoi vous n'avez pas racheté le stade, enfin, quelque chose de cet ordre-là. Et ça rejoint : est-ce qu'il y a forcément besoin d'un stade par sport ? Est-ce que tout ça peut fonctionner économiquement ? Est-ce qu'il y a de la place pour tout ça ? Est-ce qu'il y a de la clientèle pour tout ça ? Et est-ce que ça peut fonctionner ?

Pierre CAMOU : Je vais laisser Paul dire les numérotations exactes de ce qu'on appelle le Grand Paris ou les métropoles, ce que vous avez indiqué : la métropole, Paris ou la région.

Il y a une question qui me paraît ici, dans ce lieu, relativement amusante et parfois un peu triste.

C'est bien à Saint-Denis qu'il y a la basilique des rois de France. C'est bien ici ? Et on a construit Notre Dame de Paris ! Ce n'est pas possible ! À 20 kilomètres, il y a des gens qui étaient fous à ce point-là, de vouloir construire la ville ? Je suis surpris de ça. On n'était pas tout simplement plus audacieux que ceux d'aujourd'hui ? N'avaient-ils pas moins peur que ceux d'aujourd'hui ? Ils construisaient des cathédrales pour juste, dans ce temps des cathédrales, construire la cité, construire la vie. Et les stades se trouvent, au jour d'aujourd'hui, dans ce monde païen, malheureusement, des cathédrales modernes, les Colisées romains, avec velum aussi. Il y avait déjà Rome, le velum dessus. J'ai la seule ambition de vouloir construire dans la foi païenne d'aujourd'hui, je laisserai dire...

Danielle DESGUEES : Merci, Monsieur De Keerle, de bien regarder le timing.

Paul DE KEERLE : Je suis à zéro !

Danielle DESGUEES : Parce que tout à l'heure, vous l'avez un peu dépassé, voilà. Allez-y.

Paul DE KEERLE : Tout à l'heure, il y avait au moins six ou sept questions !

Quand on regarde aujourd'hui les grandes villes, les grandes métropoles, on va prendre Londres – et vous allez me dire : le Grand Londres, c'est pratiquement autant d'habitants que le Grand Paris – on a Twickenham, on a Wembley et on a Cardiff. Cardiff était juste à une heure et demie de l'ouest de Londres. Vous avez à Dublin – l'Irlande, c'est un grand pays, je sais, mais vous avez quand même l'Aviva et vous avez Croke Park. Croke Park est le plus grand stade d'Europe, en termes de places assises. Vous avez la même chose à Madrid où vous avez deux grands stades. Donc, ce n'est pas quelque chose d'exceptionnel.

De nouveau, on se retrouve aujourd'hui avec des impératifs qui sont importants, économiques, qui permettent de développer un sport et ces impératifs nous obligent à connaître longtemps à l'avance notre stade, d'avoir la disponibilité du stade où jouer, et on se retrouve devant un deuxième problème qui devient de plus en plus crucial, c'est le conflit d'usage de pelouse. Les enjeux deviennent tellement importants – je répète Manchester a refusé des matchs de la Coupe du Monde de rugby 2015 et Arsenal aussi parce qu'ils ne voulaient pas que leur pelouse soit endommagée. Et le Parc des Princes l'a déjà fait vis-à-vis de Clermont qui a voulu jouer une demi-finale de Coupe d'Europe il y a deux ou trois ans à Paris, le Parc des Princes a dit non. Lorsque l'on s'est retrouvé éjecté de Lyon parce que Lyon avait un match de Champion's Ligue trois jours après un match de rugby. Donc, on se retrouve chaque fois dans les mêmes problématiques. Et nous, on a besoin de cet argent pour développer notre sport, financer les équipes de jeunes, financer les écoles de rugby.

Danielle DESGUEES : Merci beaucoup. J'ai une petite question devant.

Jérôme GUEDJ, Président du Conseil général de l'Essonne : Je suis un des membres du groupement, avec Stéphane Raffalli et Francis Chouat et la FFR puisque je suis Président du Conseil général de l'Essonne.

Je voulais juste dire, à toutes ces interrogations qui portent – et ça a été rappelé par Pierre Camou – sur ce qui se réduit dans cette formule, non pas un conflit de stade, mais un conflit d'usage et de sports, que par contre, on ne peut pas envisager, surtout ici à Saint-Denis, un conflit de territoire. Je refais la jonction avec le débat précédent. Je viens de Massy qui était une des villes qui était envisagée à l'époque comme pouvant accueillir le stade de la Coupe du Monde et le stade de la Fédération Française de Football, et très sincèrement, quand la décision a été prise, comme d'autres, je me suis félicité de la décision de l'attribution à Saint-Denis parce que l'on savait, et Patrick Braouezec l'a confirmé, que ça allait être un formidable catalyseur, accélérateur de la mutation de ce qui était au cœur d'une problématique, à savoir, les quartiers populaires, la première couronne, des friches industrielles, la politique de la ville. Ça, c'était l'enjeu du début des années 90. Et quand on voit le résultat, il est formidable parce qu'à Saint-Denis, comme pour nous hier, comme pour nous demain, c'est bien plus qu'un stade qui était une décision à l'époque. Nous, c'est la même chose, c'est plus qu'un stade. Et donc, je le dis : il faut avoir la lecture qui est celle de l'utilisation, de l'équipement bien sûr, c'est évident, et les réponses sont apportées, mais il faut le mettre dans un cadre bien plus global qui est qu'aujourd'hui l'enjeu pour la métropole francilienne, il n'est pas exclusif de l'enjeu de la politique de la ville, du renouvellement urbain en première couronne, c'est la construction du Grand Paris, c'est de faire en sorte que tous les habitants de la Grande Couronne ne galèrent pas deux heures trente dans les transports et pour ça, il faut faire de l'emploi, de l'habitat, de l'activité économique à cet endroit-là.

Et je réponds à la question du Président de la Chambre de commerce et de l'industrie en lui disant : il connaît son homologue de la Chambre de commerce et de l'industrie de l'Essonne, qui depuis le début soutient le projet parce qu'il est conscient d'une chose : c'est que ça va être un accélérateur du développement du centre Essonne. Et que sur la question des transports – je suis administrateur au STIF – je connais le mal français qui est qu'il faut qu'il y ait des projets structurants et un peu emblématiques, des cathédrales du XXI^e siècle, pour que les choses aillent plus vite. Je sais que cette décision et ce projet-là, il est pour nous un accélérateur. Pour vous, ici, c'était la couverture de l'autoroute, à Saint-Denis, qui était un projet qui était envisagé depuis des années. Pour nous, c'est la modernisation du RER D et du RER C. Ils sont décidés, ils sont financés en partie, même totalement. Par contre, c'est le calendrier de réalisation : l'arrivée du stade va accélérer la réalisation de ces RER. Vous voyez bien que c'est quelque chose qui est absolument déterminant, y compris pour les gens qui ne mettront jamais les pieds dans le stade, mais la décision de ce stade va changer la vie de millions d'habitants du sud francilien et plus largement de toute l'Île-de-France parce que ce qui se fera sur les RER sera un accélérateur. Donc, il faut avoir le débat sur la complémentarité des équipements, mais il faut surtout avoir une vision de la complémentarité et donc pas la concurrence, et il faut surtout avoir une vision sur la complémentarité et l'équilibre à l'échelle de la métropole francilienne. Ce qui a été une chance pour le nord francilien et pour Saint-Denis au début des années 90, il faut que vous puissiez concevoir que demain ça va être une chance pour le sud francilien et pour l'Essonne.

Danielle DESGUEES : Merci, Monsieur le Président. Une question ?

Daniel ORANTIN : Une question ou remarque. Au point du débat, tout le monde semble d'accord sur l'idée qu'il n'y a pas lieu d'envisager le projet sous l'angle d'un conflit de

territoire. J'ai bien entendu Monsieur Camou, il y a un problème central, semble-t-il, c'est que l'on n'arrive pas aujourd'hui dans un même stade à jouer au football et au rugby, et là, je me pose une question – je rejoins ce que disait le Président de la Commission tout à l'heure – : je trouve très ennuyeux que l'État ne soit pas présent ici. Je suis un peu cette affaire, l'État ne dit pas grand-chose sur ce projet depuis le début ; or, personne aujourd'hui ne peut dire si ces deux stades vont trouver le moyen de vivre. Il y a des exemples qui ont été pris sur la vitalité des stades en Grande-Bretagne, mais chacun sait que la culture populaire du sport n'est pas la même de l'autre côté de La Manche qu'ici, donc, côté sport, c'est difficile. Côté spectacle, c'est encore plus difficile parce que dès aujourd'hui, on l'a dit, ça ne fonctionne pas si bien, ce n'est pas n'importe qui qui peut se produire. L'expérience du Stade de France, d'ailleurs, a connu des déboires quand le stade s'est essayé lui-même à créer une offre nouvelle en devenant producteur de spectacles. Ils ont créé une société de production, ça a été un échec retentissant, ils ont arrêté. Ça, c'est aujourd'hui. En plus, dans ce domaine du spectacle, chacun sait que l'avenir est très incertain parce que les grands concerts marchent avec la chute du disque, mais personne ne sait dire ce qu'il se passera demain. Donc, on est dans une situation très floue pour dans dix ans.

J'entends parfaitement que l'on a du financement privé du côté du rugby, mais avec une garantie publique. J'entends aussi qu'aujourd'hui il y a un concessionnaire privé au stade, mais en 2025, ça revient à l'État, et vraiment, je trouve que si l'on n'est pas capable de faire cohabiter deux sports, à la limite, peut-être faut-il décider que le Stade de France, en 2025, ferme et que l'on y fait autre chose, puisque l'on sait faire des pelouses qui se baladent, il y a d'un côté une pelouse de rugby et une autre de football, mais c'est assez inconcevable de se dire qu'aujourd'hui on part vers une situation extrêmement risquée pour l'intérêt public, pour les finances publiques, et que l'on n'en parle pas, un petit peu comme si l'on se boudait. Or, derrière, il y a des enjeux de financement public, il y a des enjeux de développement de territoires.

Je trouve vraiment très regrettable que l'État n'entre pas dans le débat.

Danielle DESGUEES : Oui, nous aussi, on l'a dit tout à l'heure. Merci infiniment. Un tout petit complément de Martin Citarella.

Martin CITARELLA : Vraiment très rapide, une toute petite précision par rapport à ce que vous avez dit, Monsieur Camou, lorsque vous avez fait justement remarquer que votre projet avait été présenté au CNOSF. Je ne reprochais pas à la Fédération française de rugby de se désintéresser de l'aménagement du territoire vu tout ce que vous avez dit aujourd'hui, ce serait d'une extrême mauvaise foi, mais je rejoins plutôt ce que vient de dire Monsieur Orantin. C'est-à-dire que l'État, la Région, l'ensemble des acteurs disons reconnus et institutionnels de l'aménagement, doivent, d'une, accueillir les sportifs en leur sein, et de deux, nous donner les moyens, de donner les outils, de pouvoir évaluer les projets et de décider, par exemple : est-ce que le Stade de France et le Grand stade de rugby est un conflit de territoire ? Aujourd'hui, je n'en sais rien parce que je n'ai pas les moyens pour l'évaluer. Le vrai souci est là. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas le savoir parce que nous ne disposons pas des outils efficaces pour l'évaluer, à mon sens. Donc, c'est une réponse à laquelle je ne peux pas fournir de question et je pense que c'est bien dommage pour l'ensemble de ce débat public et j'espère que ça va changer.

Merci beaucoup.

Danielle DESGUEES : Merci Monsieur Citarella. Madame la Présidente du CROSIF, je crois que vous voulez dire un petit mot.

Évelyne CIRIEGI, Présidente du CROSIF : Merci de me donner la parole quelques instants. Effectivement, je suis administrateur du CNOSF et à l'heure d'aujourd'hui on se pose la question de savoir si l'on va partir sur une candidature pour les Jeux olympiques de 24. On est encore un petit frileux et à vous entendre, je crois qu'on va devenir encore plus frileux.

Je crois qu'aujourd'hui il est grand temps que la région Ile-de-France se positionne pour avoir les équipements qu'il se doit, et je crois qu'il faut absolument qu'on prenne conscience que notre région, si on a raté 2008, si on a raté 2012, c'est parce que justement, on n'est pas assez ambitieux, on ne va pas assez de l'avant, et je crois qu'à un moment donné, il faut vraiment que l'on prenne conscience que notre région doit être une région comme elle se doit : capitale. On est cinquième du monde au niveau des résultats sportifs, les ambitions sont fortes, les résultats sportifs sont importants, et je crois que les équipements doivent être de qualité et nombreux en Ile-de-France pour pouvoir accueillir des grands événements sportifs, y compris les Jeux olympiques, mais y compris aussi les championnats du monde. Je crois que la France a besoin de revaloriser son blason par rapport à ça, et je crois qu'il faut vraiment aller de l'avant, il faut être ambitieux et ne pas être frileux comme je l'entends des quelques personnes qui pourraient être en difficulté pour s'engager.

J'engage vraiment l'ensemble des personnes qui sont présentes à prendre position. Le mouvement sportif sera renforcé pour prendre ses décisions. On en a parlé hier au CNOFS, on prendra la décision le 23 janvier prochain et je pense que vous devez absolument montrer votre intérêt, montrer que vous avez envie de monter des équipements en Ile-de-France pour qu'on gagne la partie et qu'enfin, en 2024, on voit la réussite de ce que l'on veut depuis toujours, avec des Championnats du monde qui évidemment jalonneront les années qui sont à venir avant 2024.

Merci.

Danielle DESGUEES : Merci pour votre éclairage, Madame la Présidente. Je vais conclure ce deuxième débat qui a touché vraiment un sujet très important d'aménagement, qui parle des gens, qui parle de l'emploi, qui parle des territoires et qui parle aussi de tous ces équipements existants ou en devenir.

Merci infiniment pour la qualité des débats, pour vos questions, pour la très, très bonne attitude respectueuse et je vous dis - nous vous disons - à très bientôt. Nous serons jeudi prochain à Brétigny sur la question des transports.

Très bonne soirée, merci infiniment.

(légers applaudissements).

(Fin de la réunion : 23 heures)

